

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 04 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**23 présents + 4 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

**4 pouvoirs :**

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Dominique GUILBOT, Alain JEZEQUEL, Jean-Claude LAURANTIN

**Absent :**

**Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 29 mars 2023 ayant pour ordre du jour :

## **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, GEMAPI**

### **Contrat territorial Cébron 2023-2025**

Après délibération, avec 2 voix Contre (Pascal BIRONNEAU et Micheline REAU), 1 abstention (Sylvie NOBLET-HORTET), et 24 voix Pour, des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ adopte le contrat territorial du Bassin du Cébron pour la période 2023-2025 tel que présenté en annexe
- ✓ autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document afférant.

A Airvault, le 4 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Viviane CHABAUTY

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20230406-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

**INDICATEURS**  
**CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON 2020-2025**

Code action	Intitulé action	Indicateur de Suivi	Objectif de résultat (+6 ans)
Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Nombre d'ANC réhabilités	Taux conformité ANC dans PPR en A6 : 90%
Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Surfaces acquises	Acquisition de 20 à 40 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)
Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	-	Lancement action mise en conformité plans d'eau dans un sous-bassin versant du Cébron
Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Indicateurs CTMA Thouet	100% Mise en défend des berges dégradée des cours d'eau principaux du BV cébron
Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron	Concentrations en pesticides, COT, phosphore, nitrates	
Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	Etude et journée technique réalisées, surface implantée	1 journée technique réalisée, expérimentation du Label Haie sur 5 exploitations agricoles
Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Nombre d'analyses eaux réalisées, nombres de réunions d'informations réalisées pour restitution résultats aux éleveurs	/
Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	Surface implantée en CIVEs et méteils, taux de participation aux journées techniques	300 ha de la SAU en MLG, MLF, CPL
Prairie	Maintien surfaces prairies	Surface enherbée du bassin versant cébron	SAU prairies : 65%
Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	Validation des étapes du projet	-
Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	Nb de manifestations organisées et Nb de participants	Mettre en valeur les filières viandes herbagères auprès de tous les publics Créer des partenariats avec tous les acteurs de Gâtine pour partager projet de PNR
Développement de l'Agriculture Biologique	Surface déclarée en Agriculture Biologique	Surface déclarée en Agriculture Biologique	12% de la SAU en grandes cultures bio : 480 ha
DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Nombre de diagnostics réalisés, par catégorie : autonomie alimentaire, transmission, AB,	100 diagnostics et simulations technico-economiques réalisés tout catégorie confondue
ATI	Accompagnement Technique Individuel	Nombre d'exploitations suivies	Accompagner 50 exploitations agricoles en 2025
PDR	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	Nombre d'hectares contractualisés en MAEC, nombre d'agriculteur engagés en MAEC, nombre de dossiers PVE déposés	Objectif PAEC : 45% de la SAU engagée en MAEC à la fin du programme, PVE-PCAE : 5 dossiers déposés
J Coll	Journées Collectives agricoles	Nombre d'ateliers techniques organisés, nombre de personnes mobilisées durant les journées techniques	3 journées techniques, formations, essais 1 journée interbassin et 1 visite en dehors du BV
COM	Communication	Nombre d'actions de communication réalisées / Nombre d'acteurs locaux sensibilisés	Participation à des manifestations locales (nombre et lieu définis par comité de pilotage)
Anim G	Animation Générale*	Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité	Mise en œuvre des actions du contrat territorial, adhésion des partenaires et des acteurs locaux
Anim A	Animation Agricole*	Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité	Mise en œuvre des actions agricoles du contrat territorial, adhésion des agriculteurs et des organismes agricoles
Anim F	Animation Foncière*	Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité	Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière
Suivi	Suivi du programme / bilan	-	6 bilans annuels, 1 bilan à 3 ans et 1 évaluation à 6 ans

CONTEXTE	OBJECTIFS	ACTIONS	CODE	PRIORISATION TERRITORIALE	POLLUTION VISEE
<b>PROJET TERRITORIAL</b>					
L'étude des gisements d'effluents, a permis d'estimer que 65 tonnes de P205 (phosphore) sont à exporter pour assurer un équilibre entre le phosphore contenu dans les effluents (tous types confondus) produit sur la totalité du bassin versant et les besoins des cultures produites à cette même échelle. La solution technique retenue pour réduire cet excédent est l'exportation du phosphore après méthanisation et séparation de phase.	Etudier la faisabilité technique et financière d'un projet de méthanisation avec un gisement de matières agricoles (fumiers, lisiers, CIVEs) du bassin d'au moins 25 à 30 000T annuels.	<b>Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale</b>	Méthanisation	PP et plus largement Bassin versant + céréalières plaine pour échanges paille-fumiers.	Phosphore
Filière viande en difficulté; nécessité de soutenir cette activité pour ses services environnementaux rendus et également de structurer une offre de viande à l'herbe	Participer aux actions concourant à promouvoir l'élevage herbager de Gâtine pour les services environnementaux rendus et permettre de conserver des ateliers herbagers sur le territoire	<b>Intégrer filière élevage herbagère dans le projet territorial de Gâtine</b>	Filière Elevage	AAC du Cébron	Phosphore, Matières Organiques
14 exploitants agricoles en AB ont des surfaces dans le BV cébron (4% de la SAU en AB en 2017) Agriculteurs volontaires pour tester/adapter des techniques utilisées en agriculture biologique sur leurs parcelles conventionnelles	Développer les surfaces agricoles ne recevant pas de pesticides	<b>Développement de l'agriculture biologique</b>	AB	AAC du Cébron	Pesticides
<b>COUVERTURE DES SOLS</b>					
64 % du territoire est couvert par des prairies	Pérenisation et développement de ces surfaces avec plus de prairies de longue durée au travers dispositifs financiers et valorisation filières élevage herbager	<b>Maintien surfaces prairies</b>	Prairie	AAC du cébron	Tous paramètres
Développement de méteils au cours du CT 2014-2018; Les associations peuvent être travaillées pour tester les meilleures associations et itinéraires techniques.	Développer les cultures associées sur le territoires pour limiter l'utilisation des pesticides, rechercher des voies d'autonomie azotée, allonger des rotations de systèmes céréalières en produisant des CIVEs pour le méthaniseur collectif	<b>Développement des cultures associées (Méteils, CIVE)</b>	Cult Asso	AAC du Cébron	Pesticides, Nitrates
<b>RENFORCER AUTONOMIE SYSTEME ELEVAGE</b>					
La problématique du raisonnement de l'utilisation des antiparasitaires en élevage émerge en France, suite à la documentation d'échecs thérapeutiques et en cohérence avec les attentes sociétales en termes de bien-être animal, de santé publique et de qualité environnementale	Identifier les résistances possibles aux antiparasitaires des élevages bovins et ovins, l'impact des molécules sur la persistance dans environnement et eaux du bassin versant	<b>Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage</b>	Medicaments	AAC du Cébron	Pesticides
La haie bocagère est un élément de paysage prépondérant dans le territoire de Gâtine. Structure écologique ralentissant les écoulements des eaux sur les pentes, source de biodiversité, c'est aussi une ressource supplémentaire pour l'autonomie des élevages (Copeaux, fourrages, accueil d'auxiliaire de culture) sur laquelle il est nécessaire d'alimenter les données techniques et d'expérimenter pour ouvrir de nouvelles perspectives ;	Mettre en place des accompagnements techniques sur la thématique des haies en support aux exploitations du territoire, et expérimenter la pertinence de thématiques innovantes	<b>Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère</b>	Haies	AAC du Cébron	Tous paramètres
<b>PROTECTION ZONES SENSIBLES</b>					
ANC à réhabiliter en zone de périmètre Indicateurs de novembre 2018 : ANC : 228 ANC éligibles pour une réhabilitation / 92 réhabilitations engagées (données à jour Nov 2018) Finaliser réhabilitations AC prioritaires	Poursuivre et finaliser réhabilitation des AC et ANC sur la période 2020-2025	<b>Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)</b>	Assainissement	AAC du Cébron	Phosphore, matières organiques
L'acquisition de parcelles à proximité de la retenue du cébron ou des rivières l'alimentant a été initiée par le Conseil départemental dès 2010. 60 ha sont valorisés par un BRCE depuis 2014. L'établissement de baux environnementaux apparaît pertinent à poursuivre pour pérenniser des espaces de prairies (couverture permanente).	Protéger à long terme les zones sensibles par la maîtrise foncière.	<b>Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)</b>	Foncier	AAC du Cébron	Tous paramètres
Les plans d'eau sur cours modifient très fortement le fonctionnement des cours d'eau : les écoulements sont ralentis sur toute la longueur du plan d'eau et de sa zone d'influence, l'eau est réchauffée, les sédiments fins y sont piégés et stockés. Ils créent donc des conditions favorables à l'apparition des phénomènes d'eutrophisation. Il est possible que certains plans d'eau participent à l'ensemencement du reste du réseau hydrographique en micro-algues. La diminution de l'oxygénation et l'uniformisation des écoulements et des substrats diminuent la capacité d'épuration naturelle des cours d'eau et leurs capacités d'accueil pour la faune aquatique.	Réduire impacts plan d'eau sur cours d'eau	<b>Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant</b>	Plans d'eau	AAC du Cébron	Matières organiques, Phosphore
L'accès des animaux aux cours d'eau est l'un des facteurs majeurs de dégradation de la qualité de l'eau : - par les apports directs et concentrés à proximité du réseau hydrographique ; - par l'impact sur la morphologie des cours d'eau. Le piétinement répété des berges et du lit, en particulier par les bovins, conduit à l'érosion importante des berges et crée des sur-largeurs qui modifient et uniformisent les écoulements. Ce compartiment biologique contribue alors à l'enrichissement des cours d'eau en carbone organique dissous puis au relargage de nutriments et crée alors un cycle s'autoalimentant. Ces modifications conduisent à un réchauffement et à une désoxygénation des eaux. L'apport et la remobilisation systématique de particules fines et de nutriments favorisent l'eutrophisation et le développement excessif des micro-algues et probablement de la flore microbienne (bactéries et champignons).	Réduire les accès au cours d'eau et engager des travaux de restauration/entretien pour améliorer le fonctionnement épuratoire des cours d'eau	<b>Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)</b>	Berges_Ripisylves	AAC du Cébron	Phosphore, Matières Organiques
Suivi de la qualité des eaux du bassin versant pour ajuster le programme d'actions	Suivi des paramètres connus et émergents dégradant la qualité des eaux brutes Evaluation de l'efficacité du programme d'actions	<b>Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron</b>	Suivi qualite eau BV	AAC du Cébron	Tous paramètres
<b>OUTILS ACCOMPAGNEMENT</b>					
140 exploitations ayant une SAU significative dans l'AAC (+30 ha) 65 exploitations diagnostiquées sur la période 2015-2018	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation pour des agriculteurs volontaires pour engager ou approfondir un levier agronomique (parmi les leviers validés par l'AELB et pertinents pour le territoire)	<b>Diagnostic Individuel d'Exploitation</b>	DIE	AAC du Cébron	Tous paramètres
demande des acteurs de poursuivre l'accompagnement technique, notamment sur la production fourragère, les coûts de production est ressortie des réunions de concertations réalisées avec les agriculteurs	Accompagner individuellement les agriculteurs dans leurs changements de pratiques	<b>Accompagnement Technique Individuel</b>	ATI	AAC du Cébron	Tous paramètres
Attente extrêmement forte des éleveurs du territoire concernant les mesures du second Pilier de la PAC; les éleveurs souhaitent contribuer au développement de surfaces en prairies (couverture des sols de longue durée) et souhaitent être accompagnés pour ce 'service environnemental' - 35% de la SAU engagée en MAEC système sur la période 2015-2018	Accompagner les éleveurs pour leur contribution au maintien de services en herbe et paysage bocager; favoriser les systèmes les plus autonomes sur les critères d'autonomie (allimentaire, intrants)	<b>Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE</b>	PDR	AAC du Cébron	Tous paramètres
Besoin d'accompagnement technique collectif pour la mise en œuvre de certains changements de pratiques Mobilisation sur l'ensemble du bassin versant	Diffusion d'informations techniques à l'ensemble des acteurs agricoles, sensibilisation des exploitants, mobilisation	<b>Journées Collectives agricoles</b>	J Coll	AAC du Cébron	Tous paramètres
Manque de communication entre les acteurs, nécessité de partager les enjeux et actions de chaque acteur	Partager avec le grand public des expériences positives d'actions conduites par des acteurs; associer tous les usagers au projet de territoire	<b>Communication</b>	COM	AAC du Cébron	Tous paramètres

TABLEAU DE BORD ANIMATION  
CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON 2023-2025

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	2023	2024	2025	TOTAL 5 ans
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCParthenay Gâtine	1	1	1	6
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Conseil Départemental 79	6	6	6	36
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	Conseil Départemental 79	7	5	5	38
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron	8	10	10	45
	Suivi Eaux Brutes	Suivi de la qualité des eaux du bassin versant pour ajuster les programme d'actions	Conseil départemental 79	8	8	10	26
#REF!	Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qualyse, Groupe technique vétérinaire 79	8	9	4	56
	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	SPL des eaux du Cébron + OPA	10	10	8	28
COUVERTURE DES SOLS	Prairie	Maintien surfaces prairies	SPL des eaux du Cébron, OPA	14	15	14	48
	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	SPL des eaux du Cébron + OPA	20	20	20	105
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	SPL des eaux du Cébron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet	5	5	5	105
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	SPL des eaux du cébron	10	12	12	63
	AB	Développement de l'Agriculture Biologique	FRAB /SPL des eaux du Cébron/OPA	5	6	6	17
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Toutes les OPA signataires du Contrat	8	5	5	33
	ATI	Accompagnement Technique Individuel	Toutes les OPA signataires du Contrat	8	8	8	48
	PDR	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	SPL des eaux du Cébron	71	64	71	326
	J Coll	Journées Collectives agricoles	SPL des eaux du Cébron/OPA	13	15	15	82
	COM	Communication	SPL des eaux du Cébron	12	12	8	81
ANIMATION ET COORDINATION	Anim G	Animation Générale*	SPL des eaux du Cébron	36	36	36	216
	Anim A	Animation Agricole*	SPL des eaux du Cébron	25	25	25	150
	Anim F	Animation Foncière*	Conseil Départemental	26	26	26	156
	Suivi	Suivi du programme / bilan	SPL des eaux du Cébron	8	8	20	67
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON</b>				<b>309</b>	<b>306</b>	<b>315</b>	<b>1732</b>

Animation Agricole*	211	210	209
ETP moyen sur 2023-2025 : 1	1,00	1,00	1,00
Animation Générale*	72	70	80
ETP moyen sur 2023-2025 : 0,35	0,34	0,33	0,38
Animation Foncière*	26	26	26
ETP moyen sur 2020-2022 : 0,12	0,12	0,12	0,12



CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON 2023-2025  
SPL DES EAUX DE CEBRON

PLAN DE FINANCEMENT  
(hors mesures du PDR)



Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût				Agence de l'Eau Loire Bretagne		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Autofinancement SPL des eaux du Cèbron Département 79 Organismes Professionnels Agricoles	
				2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
								TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCP arthenay Gâtine	Aidé par ailleurs									
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Conseil Départemental 79	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €	50%	90 000 €	10%	18 000 €	40%	72 000 €
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	Conseil Départemental 79	0 €	0 €	65 500 €	65 500 €	70%	45 850 €	10%	6 550 €	20%	13 100 €
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron	0 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €	CTMA Thouet					
	Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cèbron	Conseil départemental 79	44 040 €	45 250 €	78 250 €	167 540 €	50%	83 770 €	10%	16 754 €	40%	67 016 €
COUVERTURE SOLS	Prairie	Maintien surfaces prairies	SPL des eaux du Cèbron, OPA	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	50%	4 500 €	10%	900 €	40%	3 600 €
	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Métaux, CIVES, Intercultures fourragères d'été)	SPL des eaux du Cèbron + OPA	6 000 €	8 600 €	5 900 €	20 500 €	50%	10 250 €	10%	2 050 €	40%	8 200 €
AUTONOMIE INTRANTS	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	SPL des eaux du Cèbron + OPA	4 400 €	3 300 €	2 750 €	10 450 €	50%	5 225 €	10%	1 045 €	40%	4 180 €
	Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qualyse, Groupe technique vétérinaire 79	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	0%	0 €	10%	1 500 €	40%	6 000 €
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	SPL des eaux du Cèbron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet				0 €	50%	0 €	10%	0 €	40%	0 €
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	SPL des eaux du cébron	Pas de coût (animation)									
	AB	Développement de l'Agriculture Biologique	FRAB / SPL des eaux du Cèbron/OPA	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	50%	2 250 €	10%	450 €	40%	1 800 €
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Toutes les OPA signataires du Contrat	56 250 €	13 500 €	9 000 €	78 750 €	70%	55 125 €			30%	23 625 €
	ATI	Accompagnement Technique Individuel	Toutes les OPA signataires du Contrat	21 720 €	19 440 €	9 000 €	50 160 €	50%	25 080 €			50%	25 080 €
	PDR	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	SPL des eaux du Cèbron	Non défini									
	J Coll	Journées Collectives agricoles	SPL des eaux du Cèbron/OPA	13 500 €	11 500 €	11 500 €	36 500 €	50%	18 250 €	10%	3 650 €	40%	14 600 €
	COM	Communication	SPL des eaux du Cèbron	10 000 €	8 000 €	6 000 €	24 000 €	60%	14 400 €	10%	2 400 €	40%	9 600 €
ANIMATION ET COORDINATION	Animation Générale*	Animation Générale*	SPL des eaux du Cèbron	29 575 €	29 575 €	29 575 €	88 725 €	60%	53 235 €	20%	17 745 €	30%	26 618 €
	Animation Agricole*	Animation Agricole*	SPL des eaux du Cèbron	62 000 €	62 000 €	62 000 €	186 000 €	60%	111 600 €	20%	37 200 €	30%	55 800 €
	Animation Foncière*	Animation Foncière*	Conseil Départemental	10 140 €	10 140 €	10 140 €	30 420 €	60%	18 252 €	20%	6 084 €	30%	9 126 €
	Suivi	Suivi du programme / bilan	SPL des eaux du Cèbron	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €	10%	3 000 €	20%	6 000 €
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON</b> (hors mesures du PDR)				<b>327 125 €</b>	<b>320 805 €</b>	<b>429 115 €</b>	<b>1 077 045 €</b>		<b>558 787 €</b>		<b>117 328 €</b>		<b>346 345 €</b>

	<b>Assainissement</b>	<b>Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)</b>						
<b>Pollution visée</b>	Phosphore, matières organiques							
<b>Enjeu</b>	PROTECTION ZONES SENSIBLES							
<b>Constat</b>	ANC à réhabiliter en zone de périmètre Indicateurs de novembre 2018 : ANC : 228 ANC éligibles pour une réhabilitation / 92 réhabilitations engagées (données à jour Nov 2018) Finaliser réhabilitations AC prioritaires							
<b>Objectifs de l'action</b>	Poursuivre et finaliser réhabilitation des AC et ANC sur la période 2020-2025							
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Particuliers			AAC du Cébron				
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>		<b>Coût unitaire</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
		Unité						
<b>Mise en conformité des ANC dans les PPR</b>		<b>coût</b>	Compétence SMEG					
Concertation avec le Syndicat compétent en ANC pour établir programme de réhabilitation dans les différentes communes du bassin (définition des priorités) Engagement travaux déconnexion eaux pluviales Réhabilitation AC d'Amailloux (Périmètre Eloigné)		<b>Animation generale (jour)</b>	1	1	1	1	1	1
			Compétence CCPG					
<b>Liens actions</b>	Communication							
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'ANC réhabilités							
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Taux conformité ANC dans PPR en A3 : 75%							
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	Taux conformité ANC dans PPR en A6 : 90%							
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	++							
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CD 79							
<b>Engagement des partenaires</b>								
<b>Maître d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCParthenay Gâtine							
			<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>								
<b>Animation (jours)</b>		6 j	1	1	1	1	1	1
<b>Financeurs et taux de financement</b>		Agence de l'eau Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Conseil Départemental Maître d'ouvrage						

Foncier		Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)						
Pollution visée	Tous paramètres							
Enjeu	PROTECTION ZONES SENSIBLES							
Constat	L'acquisition de parcelles à proximité de la retenue du cébron ou des rivières l'alimentant a été initiée par le Conseil départemental dès 2010. 60 ha sont valorisés par un BRCE depuis 2014. L'établissement de baux environnementaux apparait pertinent à poursuivre pour pérenniser des espaces de prairies (couverture permanente).							
Objectifs de l'action	Protéger à long terme les zones sensibles par la maîtrise foncière.							
Public & Territoire cible	Agriculteurs et propriétaires foncier	AAC du Cébron						
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Unité en ha	20	20	20	12	12	13
<b>Veille foncière dans zonage défini (convention SAFER/CD79)</b>								
Suivi, avec outil vigifoncier des parcelles en vente		coût						
		Animation generale (jour)	2	2	2	2	2	2
<b>Acquisition parcelles sensibles dans PPR2</b>								
Acquisition, mise en place de BRCE, échanges techniques et suivi des parcelles avec le fermier-exploitant pour les aménagements plantation-regénération haies bocagères anti-érosion.		coût acquisition	60 000 €	60 000 €	60 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
		coût aménag. bocagers	25 000 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
		Animation generale (jour)	2	2	2	2	2	2
<b>Zone de préemption ENS</b>								
Mise en place d'un zonage de préemption ENS de 400 ha autour du lac du Cébron		coût						
		Animation generale (jour)	2	2	2	2	2	2
		Animation foncière complémentaire - Voir temps dans Fiche "Animation foncière"						
Liens actions	Prairies; Filière élevage,							
Indicateurs de suivi	Surfaces acquises							
Objectifs de résultats (+3 ans)	Acquisition de 40 à 60 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)							
Objectifs de résultats (+6 ans)	Acquisition de 20 à 40 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SPL des eaux du Cébron, SAFER							
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental 79							

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Coût prévisionnel de l'action	300 000,00 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
Animation (jours)	36,00 j	6	6	6	6	6	6	
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	42 500 €	42 500 €	42 500 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	8 500 €	8 500 €	8 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €			
	Maître d'ouvrage	40%	34 000 €	34 000 €	34 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €



Plans d'eau		Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant						
Pollution visée	Matières organiques, Phosphore							
Enjeu	PROTECTION ZONES SENSIBLES							
Constat	<p>Les plans d'eau sur cours modifient très fortement le fonctionnement des cours d'eau : les écoulements sont ralentis sur toute la longueur du plan d'eau et de sa zone d'influence, l'eau est réchauffée, les sédiments fins y sont piégés et stockés. Ils créent donc des conditions favorables à l'apparition des phénomènes d'eutrophisation. Il est possible que certains plans d'eau participent à l'ensemencement du reste du réseau hydrographique en micro-algues.</p> <p>La diminution de l'oxygénation et l'uniformisation des écoulements et des substrats diminuent la capacité d'épuration naturelle des cours d'eau et leurs capacités d'accueil pour la faune aquatique.</p>							
Objectifs de l'action	Réduire impacts plan d'eau sur cours d'eau							
Public & Territoire cible	Propriétaires			AAC du Cébron				
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<p><b>Mise en conformité plans d'eau d'un sous-bassin versant</b></p> <p>Projet pilote initié par la DDT des Deux-Sèvres pour travailler à la mise en conformité des plans d'eau d'un sous-bassin versant de petite taille. Etude inventaire-état des lieux, puis concertation avec propriétaires de plans d'eau</p>		Unité						
		coût	pas de coût associé					
		Animation generale (jour)	5	5	5	5	3	3
<p><b>Effacement du plan d'eau du Marais Bodin</b></p> <p>[prescription Arrêté préfectoral périmètre protection] :  2023 : définition du projet et dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale  2023 : Effacement puis Restauration écologique du milieu : reméandrage  2024 : Création de bassins de rétention des eaux pluviales de la D46 (compétence service route CD 79)</p>		coût /	/					65 500 €
		Animation generale (jour)	2	2	2	2	2	2
Liens actions	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)							
Indicateurs de suivi	-							
Objectifs de résultats (+3 ans)	Effacement plan d'eau Marais Bodin et travaux de morphologie du cours d'eau							
Objectifs de résultats (+6 ans)	Lancement action mise en conformité plans d'eau dans un sous-bassin versant du Cébron							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AFB, SMVT							
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental 79							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût prévisionnel de l'action		0,00 €	/	/	0 €	0 €	0 €	65 500 €
Animation (jours)		38,00 j	7	7	7	7	5	5
Financeurs et taux de financement		Agence de l'eau	70%		0 €	0 €	0 €	45 850 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%		0 €	0 €	0 €	6 550 €
		Conseil Départemental						
		Maître d'ouvrage	20%			0 €	0 €	0 €

	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)						
Pollution visée	Phosphore, Matières Organiques							
Enjeu	PROTECTION ZONES SENSIBLES							
Constat	<p>L'accès des animaux aux cours d'eau est l'un des facteurs majeurs de dégradation de la qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par les apports directs et concentrés à proximité du réseau hydrographique ;</li> <li>- par l'impact sur la morphologie des cours d'eau.</li> </ul> <p>Le piétinement répété des berges et du lit, en particulier par les bovins, conduit à l'érosion importante des berges et crée des sur-largeurs qui modifient et uniformisent les écoulements.</p> <p>Ce compartiment biologique contribue alors à l'enrichissement des cours d'eau en carbone organique dissous puis au relargage de nutriments et crée alors un cycle s'autoalimentant.</p> <p>Ces modifications conduisent à un réchauffement et à une désoxygénation des eaux. L'apport et la remobilisation systématique de particules fines et de nutriments favorisent l'eutrophisation et le développement excessif des micro-algues et probablement de la flore microbienne (bactéries et champignons).</p>							
Objectifs de l'action	Réduire les accès au cours d'eau et engager des travaux de restauration/entretien pour améliorer le fonctionnement épuratoire des cours d'eau							
Public & Territoire cible	Propriétaires, Agriculteurs,			AAC du Cébron				
<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>								
		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Réalisation travaux inscrits CTMA Thouet 2017-2021</b>		Unité						
Restaurer berges dégradées et mise en défend cours d'eau (Rivière CEBRON et zonage Périmètres de Protection Captage) Action engagée en 2019 avec réalisations suivantes : 2,4 km restauration ripisylve, 4,5 km de clôtures de mise en défend, 5 passages à gué/zones abreuvements, 4 branchements eau.		coût	50 000 €	50 000 €				
		Animation (jour)	15	15	5			
<b>Envisager poursuite travaux sur secteurs dégradés dans CTMA 2023-2027</b>		coût					40 000 €	40 000 €
Restaurer berges dégradées et mise en défend cours d'eau (Rivière RACONNIERE et TACONNIERE)		Animation (jour)				8	10	10
Liens actions	PDR\Haies\Prairies							
Indicateurs de suivi	Indicateurs CTMA Thouet							
Objectifs de résultats (+3 ans)	100% Mise en défend des berges dégradées sur zonage ciblé sur la période							
Objectifs de résultats (+6 ans)	100% Mise en défend des berges dégradée des cours d'eau principaux du BV cébron							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Conseil Départemental							
Engagement des partenaires	-							
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût prévisionnel de l'action		180 000,00 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
Animation (jours)		63 j	15	15	5	8	10	10
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Conseil Départemental		Maître d'ouvrage
		Financement via CTMA Thouet 2017-2021						



Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère						
-------	--	--	--	--	--	--	--

Pollution visée	Tous paramètres						
Enjeu	AUTONOMIE INTRANTS						
Constat	La haie bocagère est un élément de paysage prépondérant dans le territoire de Gâtine. Structure écologique ralentissant les écoulements des eaux sur les pentes, source de biodiversité, c'est aussi une ressource supplémentaire pour l'autonomie des élevages (Copeaux, fourrages, accueil d'auxiliaire de culture) sur laquelle il est nécessaire d'alimenter les données techniques et d'expérimenter pour ouvrir de nouvelles perspectives ;						
Objectifs de l'action	Mettre en place des accompagnements techniques sur la thématique des haies en support aux exploitations du territoire, et expérimenter la pertinence de thématiques innovantes						
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA			AAC du Cébron			

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
--------------------------------------	---------------	------	------	------	------	------	------

Gestion/valorisation de la haie bocagère
Expérimentation du Label Haie sur le territoire, appui technique
Organisation de journées techniques
Expérimentation sur les valorisations de la haie (valorisation économique, haie fourragère...)
Réf : OPA, Associations environnementales

coût				4 400 €	3 300 €	2 750 €
Animation (jour)				10	10	8

Liens actions	J Tech / DIE / ATI						
Indicateurs de suivi	Etude et journée technique réalisées, surface implantée						
Objectifs de résultats (+3 ans)	1 étude, 1 journée technique, 1 agriculteur accompagné						
Objectifs de résultats (+6 ans)	1 journée technique réalisée, expérimentation du Label Haie sur 5 exploitations agricoles						
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+						
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Prom'Haies, Bocage Pays Branché						
Engagement des partenaires							
Maître d'ouvrage	SPL des eaux du Cébron + OPA						

			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût prévisionnel de l'action	10 450,00 €	100%	0 €	0 €	0 €	4 400 €	3 300 €	2 750 €
Animation (jours)	28,00 j		0	0	0	10	10	8
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	0 €	0 €	0 €	2 200 €	1 650 €	1 375 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	0 €	0 €	440 €	330 €	275 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Maître d'ouvrage	40%	0 €	0 €	0 €	1 760 €	1 320 €	1 100 €

	<b>Medicaments</b>	<b>Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage</b>
--	--------------------	---

<b>Pollution visée</b>	<b>Pesticides</b>	
<b>Enjeu</b>	<b>AUTONOMIE INTRANTS</b>	
<b>Constat</b>	La problématique du raisonnement de l'utilisation des antiparasitaires en élevage émerge en France, suite à la documentation d'échecs thérapeutiques et en cohérence avec les attentes sociétales en termes de bien-être animal, de santé publique et de qualité environnementale	
<b>Objectifs de l'action</b>	Identifier les résistances possibles aux antiparasitaires des élevages bovins et ovins, l'impact des molécules sur la persistance dans l'environnement et eaux du bassin versant	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA	AAC du Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Projet pilote national : audit usages des antiparasitaires en élevages bovins-ovins</b>	Unité						
Projet multi-partenaire et pluriannuel envisagé pour connaître : - Les usages en matière de traitements antiparasitaires en élevages ovins et bovins, l'investigation de la résistance des parasites à ces traitements et son impact technico économique - L'impact des traitements antiparasitaires sur la microfaune, et en particulier sur les bousiers et/ou autre bio indicateur à déterminer - La persistance de résidus d'antiparasitaires dans l'environnement et dans les eaux du bassin versant du Cébron. Cet état des lieux servira de base pour une amélioration des pratiques de traitement antiparasitaires, à destination des éleveurs et vétérinaires de la zone, et potentiellement transposables à d'autres secteurs d'élevage ou d'autres secteurs géographiques.	<b>coût</b>	Non défini			Non défini		
	<b>Animation (jour)</b>	10	8	8	8	9	4
	<b>coût</b>	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Volet analytique : évaluation impacts eaux du bassin versant</b>							
Etablir un suivi analytiques de recherche d'antiparasitaires de différents types d'eau (eaux de surfaces, eaux puits) destinées à l'abreuvement dans 25 exploitations du bassin versant du Cébron	<b>Animation (jour)</b>	3	3	3	3	3	3

<b>Liens actions</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'analyses eaux réalisées, nombres de réunions d'informations réalisées pour restitution résultats aux éleveurs
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Evaluer impacts eau et environnementaux globaux usages antiparasitaires sur le bassin versant
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	/
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	DDCSPP, CNRS, ANSES
<b>Engagement des partenaires</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qalyse, Groupe technique vétérinaire 79</b>

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	30 000,00 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>Animation (jours)</b>	56 j	13	11	11	8	9	4
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Maître d'ouvrage	40%	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

<b>Cultures Associées</b>	<b>Développement des cultures associées (Méteils, CIVES, Intercultures fourragères d'été)</b>
---------------------------	---

<b>Pollution visée</b>	Pesticides, Nitrates	
<b>Enjeu</b>	COUVERTURE DES SOLS	
<b>Constat</b>	Développement de méteils au cours du CT 2014-2018; Les associations peuvent être travaillées pour tester les meilleures associations et itinéraires techniques.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Développer les cultures associées sur le territoires pour limiter l'utilisation des pesticides, rechercher des voies d'autonomie azotée, allonger des rotations de systèmes céréaliers en produisant des CIVES pour le méthaniseur collectif	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, OPA	AAC du Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Méteils et autonomie alimentaire</b>	<i>coût</i>	6 000 €	8 600 €	5 900 €	6000	8600	5900
Poursuivre les tests et la communication sur les méteils fourragers							
Accompagnement technique individuel (cf action DIE et ATI)	<i>Animation (jour)</i>	15	15	15	20	20	20
Visite parcelle et communication par journées techniques							
Mise en place et suivis de cultures favorisant l'autonomie alimentaire dans les élevages							
<b>Interculture à vocation fourragère ou énergétique (CIVES)</b>							
Développer des espèces végétales diversifiées et des méthodes de semis différentes							
Implantation d'espèces végétales adaptées aux changements climatiques							
Suivis des parcelles et des implantations							
Réalisation d'essais sur le territoire afin de déterminer et démontrer la faisabilité technique de Cives							
<b>Journées techniques d'échanges et de partages des essais mis en place</b>							
Evaluation des essais implantés							
Visite de parcelles et communications							
Accompagnement collectif,							
Animation vitrine fourragère, interculture courte, gestion des intrant, ...							

\* En partenariat avec tous les groupes Fermes 30 000 situés en bordure du bassin versant du Cébron (groupes animés par la CA 79, Océalia, Civam Ht Bocage)

<b>Liens actions</b>	J Tech / DIE / ATI	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Surface implantée en CIVES et méteils, taux de participation aux journées techniques	
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	10% de la SAU cultures en cultures associées : 500 ha	
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	300 ha de la SAU en MLG, MLF, CPL	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	OPA	Instituts techniques agronomiques, institut de l'élevage, fermes expérimentales
<b>Engagement des partenaires</b>	CA79 + CAVEB	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SPL des eaux du Cébron + OPA	

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	41 000,00 €	6 000 €	8 600 €	5 900 €	6 000 €	8 600 €	5 900 €	
<b>Animation (jours)</b>	105 j	15	15	15	20	20	20	
<b>Financiers et taux de financement</b>								
	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	3 000 €	4 300 €	2 950 €	3 000 €	4 300 €	2 950 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	600 €	860 €	590 €	600 €	860 €	590 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Maître d'ouvrage	40%	2 400 €	3 440 €	2 360 €	2 400 €	3 440 €	2 360 €

**Prairie**

**Maintien surfaces prairies**

**Pollution visée**

Tous paramètres

**Enjeu**

COUVERTURE SOLS

**Constat**

64 % du territoire est couvert par des prairies

**Objectifs de l'action**

Pérénnisation et développement de ces surfaces avec plus de prairies de longue durée au travers dispositifs financiers et valorisation filières élevage herbager

**Public & Territoire cible**

Agriculteurs, particuliers

AAC du cébron

**Descriptif et calendrier de l'Action**

Coût unitaire

2020

2021

2022

2023

2024

2025

**Valorisation et entretien des prairies**

Unité

Journées d'échange et de démonstrations sur l'entretien des prairies ( ebusage, étaupinage...),

coût

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

Journées techniques et démonstrations sur la mise en place et le paturages des prairies (sursemis, PTD, ...)

Animation d'un groupe d'éleveurs pour la production de génisses ou bœufs à l'herbe (accompagnement, démonstration, suivis,...)

Animation (jour)

12

12

12

14

15

14

**Maintien/développement des prairies**

Coût reporté en "Acc I" et "PDR"

Accompagnement éleveurs modifiant pratiques via PTD, tests associations semences prairiales longues durée et semis de prairies sous couverts

Accompagnement financier au maintien et développement prairies via MAEC, PSE (cf action PDR)

Communication sur l'intérêt des prairies pour la qualité de l'eau

Maintient des prairies et optimisation du paturage

**Liens actions**

Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine

**Indicateurs de suivi**

Surface enherbée du bassin versant cébron

**Objectifs de résultats (+3 ans)**

SAU prairies : 65%

**Objectifs de résultats (+6 ans)**

SAU prairies : 65%

**Impact attendu sur la qualité de l'eau**

+++

**Appuis techniques possibles et dispositifs existants**

Toutes les OPA signataires du contrat

**Engagement des partenaires**

FD CUMA, OPA

**Maître d'ouvrage**

SPL des eaux du Cébron, OPA

Coût prévisionnel de l'action

18 000,00 €

Animation (jours)

48 j

2020

2021

2022

2023

2024

2025

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

3 000 €

8

8

8

8

8

8

**Financeurs et taux de financement**

Agence de l'eau

50%

1 500 €

1 500 €

1 500 €

1 500 €

1 500 €

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

10%

300 €

300 €

300 €

300 €

300 €

Conseil Départemental

0%

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

Maître d'ouvrage

40%

1 200 €

1 200 €

1 200 €

1 200 €

1 200 €

AB

## Développement de l'Agriculture Biologique

Pollution visée

Pesticides

Enjeu

AUTONOMIE INTRANTS - Filières

Constat

14 exploitants agricoles en AB ont des surfaces dans le BV cébron (4% de la SAU en AB en 2017)  
Agriculteurs volontaires pour tester/adapter des techniques utilisées en agriculture biologique sur leurs parcelles conventionnelles

Objectifs de l'action

Développer les surfaces agricoles ne recevant pas de pesticides

Public & Territoire cible

Agriculteurs, OPA

AAC du Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action

Coût unitaire

2020

2021

2022

2023

2024

2025

### Promotion de l'agriculture biologique

Organisation de journées de démonstrations, journées techniques

Démonstration d'outils mécaniques utilisés en AB (herse étrilles, bineuses à dents, ...)

Visite d'exploitation en agriculture biologique ou en conversion

Communication auprès des agriculteurs des actions de la FRAB

coût	1 500 €	2 500 €	2 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Animation (jour)	5	5	5	5	6	6

Liens actions

J Tech / DIE / ATI / Jr-Coll

Indicateurs de suivi

Surface déclarée en Agriculture Biologique

Objectifs de résultats (+3 ans)

8% de la SAU en grandes cultures bio : 300 ha

Objectifs de résultats (+6 ans)

12% de la SAU en grandes cultures bio : 480 ha

Impact attendu sur la qualité de l'eau

+++

Appuis techniques possibles et dispositifs existants

FRAB, OPA

Engagement des partenaires

FRAB, OPA

Maître d'ouvrage

FRAB /SPL des eaux du Cébron/OPA

Coût prévisionnel de l'action

11 000,00 €

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Animation (jours)

32 j

100%

1 500 €

2 500 €

2 500 €

1 500 €

1 500 €

1 500 €

5

5

5

5

6

6

Financiers et taux de financement

Agence de l'eau

50%

750 €

1 250 €

1 250 €

750 €

750 €

750 €

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

10%

150 €

250 €

250 €

150 €

150 €

150 €

Conseil Départemental

0%

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

Maître d'ouvrage

40%

600 €

1 000 €

1 000 €

600 €

600 €

600 €



	<b>Méthanisation</b>	<b>Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale</b>
--	----------------------	--

<b>Pollution visée</b>	<b>Phosphore</b>	
<b>Enjeu</b>	PROJET TERRITORIAL	
<b>Constat</b>	L'étude des gisements d'effluents, a permis d'estimer que 65 tonnes de P205 (phosphore) sont à exporter pour assurer un équilibre entre le phosphore contenu dans les effluents (tous types confondus) produit sur la totalité du bassin versant et les besoins des cultures produites à cette même échelle. La solution technique retenue pour réduire cet excédent est l'exportation du phosphore après méthanisation et séparation de phase.	
<b>Objectifs de l'action</b>	Etudier la faisabilité technique et financière d'un projet de méthanisation avec un gisement de matières agricoles (fumiers, lisiers, CIVEs) du bassin d'au moins 25 à 30 000T annuels.	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, Collectivités	PP et plus largement Bassin versant + céréaliers plaine pour échanges paille-fumiers.

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Etude faisabilité détaillée</b>		Unité						
Sur la base du scénario retenu à l'issue de l'étude d'opportunité 2018 relative au traitement/valorisation collectif des effluents : *dimensionnement technico-économique définitif *définition montage projet.		<b>coût</b>	20 000 €	10 000 €				
<i>Lien avec PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) Parthenay-Gâtine</i>		<b>Animation (jour)</b>	20	20	15			
<b>Accompagner les agriculteurs dans création-validation d'une base d'échanges de matières (fumiers-digestat-paille)</b>		<b>coût</b>	4 200 €	4 200 €				
Accompagner techniquement les agriculteurs du groupe "methanisation" dans la création d'une base d'échanges adaptée aux enjeux du territoire et validées par éleveurs et céréaliers partenaires.		<b>Animation (jour)</b>	20	20	15			
<b>Accompagner les agriculteurs dans les évolutions de rotations-système intégrant des Cives, la valorisation d'azote sous forme liquide</b>		<b>coût</b>		4 200 €	4 200 €			
Accompagner techniquement les agriculteurs souhaitant être acteurs dans les rotations à envisager avec création unité méthanisation.		<b>Animation (jour)</b>		10	10			
Mise en place d'expérimentation : tests mélanges céréaliers		<b>coût</b>					6 500 000 €	
<b>Construction unité collective</b>								

<b>Liens actions</b>	Jr-Coll / DIE / ATI	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Validation des étapes du projet	
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Dépôt du dossier administratif (PC, déclaration, dossier bancaire)	
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	-	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	CA 79	ADEME, METHAN-ACTION, AMF (association méthaniseur de France)
<b>Engagement des partenaires</b>	Communauté de communes Parthenay-Gâtine/ Airvaudais Val du Thouet Pays de Gâtine	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SPL des eaux du Cébron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet	

			2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	38 400,00 €	100%	24 200 €	18 400 €	4 200 €	6 500 000 €		
	Animation (jours)		105 j	30	30	30	5	5
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	12 100 €	9 200 €	2 100 €			
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	2 420 €	1 840 €	420 €			
	Conseil Départemental							
	Maître d'ouvrage	40%	9 680 €	7 360 €	1 680 €			

	<b>Filière Elevage</b>	<b>Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine</b>
--	------------------------	---

<b>Pollution visée</b>	<b>Tous paramètres</b>	
<b>Enjeu</b>	PROJET TERRITORIAL	
<b>Constat</b>	Filière viande en difficulté; nécessité de soutenir cette activité pour ses services environnementaux rendus et également de structurer une offre de viande à l'herbe	
<b>Objectifs de l'action</b>	Participer aux actions concourrant à promouvoir l'élevage herbager de Gâtine pour les services environnementaux rendus et permettre de conserver des ateliers herbagers sur le territoire	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Agriculteurs, Collectivités, OPA	Pays de Gâtine (AAC du Cébron)

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Transmission Elevage</b>	Unité						
Proposer, mettre en relation les agriculteurs de plus de 50 ans avec service transmission de la chambre d'agriculture Participer au forum annuel organisé en Gâtine pour mise en relation entre cédants et porteurs de projets pour installation	<b>coût</b>	Reporté dans les mesures d'accompagnement					
	<b>Animation (jour)</b>	3	3	3	2	2	2
<b>Participer, contribuer aux actions/projets valorisant filière viande herbagère</b>							
*Participer aux travaux de préparation de la charte PNR Gâtine Poitevine *Accompagner des structures agricoles à répondre à des appels à projets/initiatives de la Région, de l'Agence de l'eau, relatifs à ces filières d'élevage	<b>coût</b>	Pas de Coût					
	<b>Animation (jour)</b>	6	6	6	6	6	6
<b>Colloque Filière Elevage herbager</b>							
Organisation d'un événement annuel de communication, mise en relation des acteurs de la filière viande herbagère Proposition en 2020 d'un événement départemental associant les syndicats d'eau : journée technique à destination des éleveurs (travail sur le sursemis, adaptation des prairies aux chgts climatiques via le choix de nouvelles espèces prairiales), demi-journée d'informations-échanges entre acteurs filière aval (transformateurs, bouchers, acheteurs en RHD), soirée dédiée à l'information des consommateurs sur la place de l'élevage dans les bassins versants.	<b>coût</b>	Coût reporté dans "journées Tech"					
	<b>Animation (jour)</b>	5	5	5	2	4	4

<b>Liens actions</b>	Prairies/Communication/PDR	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nb de manifestations organisées et Nb de participants	
<b>Objectifs de résultats</b>	Mettre en valeur les filières viandes herbagères auprès de tous les publics Créer des partenariats avec tous les acteurs de Gâtine pour partager projet de PNR	
<b>Objectifs de résultats</b>		
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Pays de Gâtine, ComCom de Parthenay-Gatine	OPA
<b>Engagement des partenaires</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	SPL des eaux du cébron	

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Animation (jours)</b>	64 j	10	10	10	10	12	12
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau	50%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental						
	Maître d'ouvrage	40%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

DIE

## Diagnostic Individuel d'Exploitation

Pollution visée

Tous paramètres

Enjeu

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Constat

140 exploitations ayant une SAU significative dans l'AAC (+30 ha)  
65 exploitations diagnostiquées sur la période 2015-2018

Objectifs de l'action

Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation pour des agriculteurs volontaires pour engager ou approfondir un levier agronomique (parmi les leviers validés par l'AELB et pertinents pour le territoire)

Public &amp; Territoire cible

Agriculteurs

AAC du Cébron

## Descriptif et calendrier de l'Action

Coût unitaire

2020

2021

2022

2023

2024

2025

## Diagnostics d'exploitation + simulations technico-économiques

Unité Diag

20

30

20

50

12

8

Unité jours Diag

47

69

45

125

30

20

coût

19 740 €

28 980 €

18 900 €

56 250 €

13 500 €

9 000 €

Animation (jour)

5

5

5

8

5

5

Réalisation de :

- Diagnostics d'exploitation et simulations technico-économiques
- Diagnostic de l'exploitation pour une conversion en AB
- Diagnostic pour l'évolution des pratiques et du système d'exploitation
- Diagnostic d'exploitation pour appréhender les changements.
- Diagnostic sur la rentabilité des élevages a des fins de pérennisation de l'activité.
- Diagnostic d'exploitation pour la production de génisses et bœufs à l'herbe
- Diagnostic de changement de pratique dans le cadre de la campagne de mesure agro-environnementales de la programmation 2023-2027

Chiffrage : 420 euros/jr

Liens actions

AB / Cult Asso / Méca / Variétés / Biocontrôle

Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics réalisés, par catégorie : autonomie alimentaire, transmission, AB,

Objectifs de résultats (+3 ans)

60 diagnostics et simulations technico-economiques réalisés toute catégorie confondue

Objectifs de résultats (+6 ans)

100 diagnostics et simulations technico-economiques réalisés tout catégorie confondue

Impact attendu sur la qualité de l'eau

+

Appuis techniques possibles et dispositifs existants

Toutes les OPA signataires du Contrat

Engagement des partenaires

ADEDS, NACA, CAVEB, TERRENA, AGROBIO, CA79, Cerfrance

Maître d'ouvrage

Toutes les OPA signataires du Contrat

Conseil Départemental 79

Coût prévisionnel de l'action

146 370,00 €

Animation (jours)

33 j

100%

2020

2021

2022

2023

2024

2025

19 740 €

28 980 €

18 900 €

56 250 €

13 500 €

9 000 €

5

5

5

8

5

5

0

Financiers et taux de financement

Agence de l'eau

70%

13 818 €

20 286 €

13 230 €

39 375 €

9 450 €

6 300 €

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

0%

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

Conseil Départemental

0%

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

Maître d'ouvrage

30%

5 922 €

8 694 €

5 670 €

16 875 €

4 050 €

2 700 €

ATI		Accompagnement Technique Individuel							
Pollution visée	Tous paramètres								
Enjeu	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT								
Constat	demande des acteurs de poursuivre l'accompagnement technique, notamment sur la production fourragère, les coûts de production est ressortie des réunions de concertations réalisées avec les agriculteurs								
Objectifs de l'action	Accompagner individuellement les agriculteurs dans leurs changements de pratiques								
Public & Territoire cible	Agriculteurs			AAC du Cébron					
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Accompagnement technique individuel</b> Mise en place d'un accompagnement technique individuel afin d'accompagner les agriculteurs lors de la mise en œuvre de leurs projets d'exploitation résultats des diagnostics individuels d'exploitation : *Accompagner vers l'autonomie alimentaire des élevages herbagers * Accompagner le pilotage de la fertilisation pour une réduction intrants * Accompagner le suivi de cultures associées *Accompagner projet gestion base d'échanges : paille-fumier-digestat *Accompagner dans l'intégration CIVE dans rotations, méteils, approche technique pour réduction IFT * Accompagner la production de génisse ou bœuf à l'herbe et à la transition d'un système * Accompagner vers une transition à l'AB *Etablir un coût de production (ateliers élevage) pour évaluer marge de progrès  <i>Chiffrage : 420 euros/jr + 240 euros d'analyses</i>		Unité ACC I (Jour)	30	43	55	44	40	40	
		Unité (analyses)	7	9	11	8	6	8	
		<b>coût</b>	14 280 €	20 220 €	25 740 €	21 720 €	19 440 €	19 920 €	
		<b>Animation (jour)</b>	8	8	8	8	8	8	
Liens actions	AB / Cult Asso / OAD								
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations suivies								
Objectifs de résultats (+3 ans)	Accompagner 30 exploitations agricoles en 2022								
Objectifs de résultats (+6 ans)	Accompagner 50 exploitations agricoles en 2025								
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++								
Appuis techniques possibles et dispositifs existants									
Engagement des partenaires	ADEDS, NACA, CAVEB, TERRENA, AGROBIO, CERFRANCE								
Maître d'ouvrage	Toutes les OPA signataires du Contrat								
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Coût prévisionnel de l'action		121 320,00 €	14 280 €	20 220 €	25 740 €	21 720 €	19 440 €	19 920 €	
Animation (jours)		48 j	8	8	8	8	8	8	
		100%							
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	7 140 €	10 110 €	12 870 €	10 860 €	10 860 €	10 860 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Maître d'ouvrage	50%	7 140 €	10 110 €	12 870 €	10 860 €	10 860 €	10 860 €

PDR		Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE						
Pollution visée	Tous paramètres							
Enjeu	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT							
Constat	Attente extrêmement forte des éleveurs du territoire concernant les mesures du second Pilier de la PAC; les éleveurs souhaitent contribuer au développement de surfaces en prairies (couverture des sols de longue durée) et souhaitent être accompagnés pour ce 'service environnemental' - 35% de la SAU engagée en MAEC système sur la période 2015-2018							
Objectifs de l'action	Accompagner les éleveurs pour leur contribution au maintien de services en herbe et paysage bocager; favoriser les systèmes les plus autonomes sur les critères d'autonomie (aliments, intrants)							
Public & Territoire cible	Agriculteurs			AAC du Cébron				
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<p><b>MAEC/PSE</b></p> <p>Construction et rédaction du PAEC Cébron pour la période 2023-2025 : Coordination, suivi et évaluation du PAEC, animation et communication</p> <p>Accompagnement des exploitations engagées en PSE-public en 2021 (5 contrats) : appui technique, suivi annuel des indicateurs de résultats, suivi des contrôles, échnages avec les service de l'agence de l'eau et le MTE (Ministère Transition Ecologique)</p> <p>Projet émergence association départementale pour mise en œuvre de PSE sous financement privé</p> <p>[prescription Arrêté préfectoral périmètre protection] : 2023 : définition du projet et dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale 2023 : Effacement puis Restauration écologique du milieu : reméandrage 2024 : Création de bassins de rétention des eaux pluviales de la D46 (compétence service route CD 79)</p> <p><b>PCAE (Plan Compétitivité des Exploitations agricoles)</b></p> <p>Communication auprès des agriculteurs et des CUMA, appui technique pour le montage des dossiers de financement, suivi des dossiers auprès des services instructeurs</p>		Unité						
		coût	(Non défini - PAC 2020 puis nouvelle PAC 2023)					
		Animation (jour)	35	35	35	70	63	70
		coût	Candidature AAI AELB "Expérimentation PSE" - Budget estimé SPL 12 000€/2 ans					
		Animation (jour)	5	5	5	1	1	1
		coût	(Selon AAP Région)					
		Animation (jour)	5	5	5	1	1	1
Liens actions	Herbe / Cult Asso /							
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares contractualisés en MAEC, nombre d'agriculteur engagés en MAEC, nombre de dossiers PVE déposés							
Objectifs de résultats (+3 ans)	Objectif PAEC : 45% de la SAU engagée en MAEC à la fin du programme, PVE-PCAE : 5 dossiers déposés							
Objectifs de résultats (+6 ans)	Objectif PAEC : 45% de la SAU engagée en MAEC à la fin du programme, PVE-PCAE : 5 dossiers déposés							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AELB/CRNA/CD79/DRAAF/DDT/OPA			PDR Nouvelle-Aquitaine				
Engagement des partenaires	CA 79							
Maître d'ouvrage	SPL des eaux du Cébron							
		Coût prévisionnel de l'action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Animation (jours)	40	40	40	71	64	71
		Financiers et taux de financement	Agence de l'eau Loire Bretagne					
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine					
			Conseil Départemental					
			Maître d'ouvrage					

J Coll		Journées Collectives agricoles						
Pollution visée	Tous paramètres							
Enjeu	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT							
Constat	Besoin d'accompagnement technique collectif pour la mise en œuvre de certains changements de pratiques Mobilisation sur l'ensemble du bassin versant							
Objectifs de l'action	Diffusion d'informations techniques à l'ensemble des acteurs agricoles, sensibilisation des exploitants, mobilisation							
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA, Partenaires			AAC du Cébron				
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Organisation d'événements interbassins</b>		Unité						
<p>Organisation, en partenariat avec l'intégralité des partenaires agricoles présents sur les territoires à enjeu eau, de journées thématiques interbassins.</p> <p>Visites des essais mis en place sur le territoire au travers notamment l'action annuelle des RDV des couverts végétaux (action multipartenaires).</p> <p>Journées interbassin bio, filières herbagères</p> <p>Action expérimentale pour mise à disposition matériel agricole innovant, Expérimentation projet interbassins acquisition matériel élevage en Cuma départementale (Etude faisabilité en cours)</p> <p>[prescription Arrêté préfectoral périmètre protection] :</p> <p><b>Visites/Echanges : découvrir des approches collectives en dehors du bassin</b></p> <p>Organisation de visites en dehors du bassin (sites expérimentaux, salons...) sur les enjeux productions fourragères (adaptation changement climatique), méthanisations collectives, systèmes 100% herbe</p>		Coût	2 000 €	2 000 €	2 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €
		Animation (jour)	10	8	8	8	10	10
		Coût	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
		Animation (jour)	5	5	5	5	5	5
Liens actions	AB / Cult Asso /							
Indicateurs de suivi	Nombre d'ateliers techniques organisés, nombre de personnes mobilisées durant les journées techniques							
Objectifs de résultats (+3 ans)	3 journées techniques, formations, essais 1 journée interbassin et 1 visite en dehors du BV							
Objectifs de résultats (+6 ans)	3 journées techniques, formations, essais 1 journée interbassin et 1 visite en dehors du BV							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	OPA, instituts techniques, organismes de recherche							
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage	SPL des eaux du Cébron/OPA							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût prévisionnel de l'action			3 500 €	3 500 €	3 500 €	13 500 €	11 500 €	11 500 €
Animation (jours)		82 j	13	13	13	13	15	15
		100%						
Financiers et taux de financement (Formations / Démonstrations)	Agence de l'eau	50%	1 750 €	1 750 €	1 750 €	6 750 €	5 750 €	5 750 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	350 €	350 €	350 €	1 350 €	1 150 €	1 150 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Maître d'ouvrage	40%	1 400 €	1 400 €	1 400 €	5 400 €	4 600 €	4 600 €

	<b>COM</b>	<b>Communication</b>
--	------------	----------------------

<b>Pollution visée</b>	Tous paramètres	
<b>Enjeu</b>	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	
<b>Constat</b>	Manque de communication entre les acteurs, nécessité de partager les enjeux et actions de chaque acteur	
<b>Objectifs de l'action</b>	Partager avec le grand public des expériences positives d'actions conduites par des acteurs; associer tous les usagers au projet de territoire	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Acteurs locaux	AAC Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Unité						
<b>MAEC</b>							
Création d'un plan de communication annuel, validé par un comité de pilotage dédié. Conception d'un kit de communication comprenant plaquette, film, kakémonos, panneaux routiers Stand à intégrer dans manifestations locales existantes en Gâtine et Airvaudais	<b>coût</b>	12 000 €	12 000 €	6 000 €	10 000 €	8 000 €	6 000 €
Envisager d'associer habitants, usagers pour une action participative de protection de l'environnement : thèmes suggérés en ateliers concertation : <i>entretien des cours d'eau</i>	Animation générale (jour)	12	12	12	12	12	8

<b>Liens actions</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'actions de communication réalisées / Nombre d'acteurs locaux sensibilisés	
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Conception/Réalisation des outils de communication (film, kakémonos, plaquette) Participation à des manifestations locales (nombre et lieu définis par comité de pilotage)	
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	Participation à des manifestations locales (nombre et lieu définis par comité de pilotage)	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Service communication CA 79, Pays de Gâtine	Lycées Parthenay, Bressuire (Bac audiovisuels)
<b>Engagement des partenaires</b>	Comité de pilotage composé acteurs du bassin	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SPL des eaux du Cébron	

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	54 000,00 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €	10 000 €	8 000 €	6 000 €	
<b>Animation (jours)</b>	81 j	12	12	12	15	15	15	
		100%						
<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	6 000 €	6 000 €	3 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	1 200 €	1 200 €	600 €	1 000 €	800 €	600 €
	Conseil Départemental	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Maître d'ouvrage	40%	4 800 €	4 800 €	2 400 €	4 000 €	3 200 €	2 400 €

Pollution visée

Tous paramètres

Enjeu

ANIMATION ET COORDINATION

Constat

Un programme territorial nécessite une animation locale spécifique pour mobiliser et coordonner l'ensemble des actions des différents porteurs et acteurs d'un territoire

Objectifs de l'action

Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions des contrats territoriaux opérationnels

Public &amp; Territoire cible

Tous acteurs

AAC du Cébron

## Descriptif et calendrier de l'Action

Coût unitaire

2023

2024

2025

## Préparation, mise en œuvre et coordination des actions "Re-Sources"

Unité

Animation et suivi du contrat territorial

Animation, suivi et préparation des programmes annuels en concertation avec les acteurs locaux

Montage et suivi des dossiers de demandes de financements, secrétariat

Administration des données (production cartes, gestion bases de données)

Mise en œuvre des actions sur le territoire Re-Sources

3

3

3

3

3

3

4

4

4

4

4

4

5

5

5

5

5

5

Inclus dans les actions

## Animation des différentes instances de gouvernance

Animation du Comité de Pilotage du Contrat Territorial

Animation du Comité Technique du Contrat Territorial

Animation des Groupes de Travail, Commissions thématiques

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

3

4

4

4

4

4

4

## Développer les partenariats avec les acteurs locaux

Accompagner les OPA dans leur rôle de maître d'ouvrage (dossiers de subvention...)

Créer de nouveaux partenariats

Rencontres individuelles annuelles avec les structures agricoles

4

4

4

4

4

4

Inclus dans animation agricole

4

4

4

4

4

4

Inclus dans animation agricole

## Participer à d'autres démarches, représenter la SPL Cébron et partager les objectifs de préservation des ressources dans d'autres programmes territoriaux

Participation aux réunions du réseau des animateurs Re-Sources

Suivi des démarches mises en place sur le territoire Re-Sources ( SAGE Thouet, PARC Naturel Régional Gâtine, trame Verte et bleue, communaires (PLUi, PCAET), PAT)

Participation aux veilles nationales sur les missions de protection des ressources en eau

5

5

5

5

5

5

Inclus dans animation agricole

5

5

5

5

5

5

TOTAL ANIMATION (hors suivi actions)

Animation Coût (salaires + charges) pour 0,35 ETP

Coût (frais de fonctionnements) pour 0,35 ETP

36

36

36

36

36

36

21000

21000

21000

25375

25375

25375

3500

3500

3500

4200

4200

4200

Liens actions

Ensemble des actions du Contrat Territorial

Indicateurs de suivi

Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité

Objectifs de résultats (+3 ans)

Mise en œuvre des actions du contrat territorial, adhésion des partenaires et des acteurs locaux

Objectifs de résultats (+6 ans)

Mise en œuvre des actions du contrat territorial, adhésion des partenaires et des acteurs locaux

Impact attendu sur la qualité de l'eau

+++

Appuis techniques possibles et dispositifs existants

Réseau régional "Re-Sources"

Engagement des partenaires

Maître d'ouvrage

SPL des eaux du Cébron

Coût prévisionnel de l'action

162 225,00 €

2020

2021

2022

2023

2024

2025

24 500 €

24 500 €

24 500 €

29 575 €

29 575 €

29 575 €

Animation (jours)

216 j

36

36

36

36

36

36

Financiers et taux de financement

Agence de l'eau

50%

12 250 €

12 250 €

12 250 €

14 788 €

14 788 €

14 788 €

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

20%

4 900 €

4 900 €

4 900 €

5 915 €

5 915 €

5 915 €

Conseil Départemental

30%

7 350 €

7 350 €

7 350 €

8 873 €

8 873 €

8 873 €

Maître d'ouvrage

30%

7 350 €

7 350 €

7 350 €

8 873 €

8 873 €

8 873 €



	<b>Anim A</b>	<b>Animation Agricole*</b>
--	---------------	----------------------------

<b>Pollution visée</b>	<b>Nitrates / Produits Phytosanitaires</b>	
<b>Enjeu</b>	ANIMATION ET COORDINATION	
<b>Constat</b>	Un programme territorial nécessite une animation locale spécifique pour mobiliser et coordonner l'ensemble des actions des différents porteurs et acteurs d'un territoire	
<b>Objectifs de l'action</b>	Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions agricoles du contrat territorial	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Exploitants et OPA	AAC du Cébron

<b>Descriptif et calendrier de l'Action</b>	<b>Coût unitaire</b>				<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Préparation, mise en œuvre et coordination des actions agricoles "Re-Sources"</b>	Unité						
Animation, suivi et préparation des actions agricoles annuelles en concertation avec les acteurs locaux	Animation (jour)	5	5	5	5	5	5
Mise en œuvre des actions agricoles sur le territoire Re-Sources	Animation (jour)	Inclus dans les actions					
<b>Animation des différentes instances de gouvernance</b>							
Animation des Groupes de Travail, Commissions	Animation (jour)	5	5	5	5	5	5
<b>Développer les partenariats avec les acteurs agricoles locaux</b>							
Accompagner les OPA dans leur rôle de maître d'ouvrage (dossiers de subvention...)	Animation (jour)	4	4	4	2	2	2
Créer de nouveaux partenariats	Animation (jour)	4	4	4	2	2	2
Rencontres individuelles annuelles avec les structures agricoles	Animation (jour)	4	4	4	2	2	2
<b>Participer à d'autres démarches, faire connaître démarche Re-Sources auprès de tous les acteurs agricoles</b>							
Participation aux réunions du réseau des animateurs Re-Sources	Animation (jour)	5	5	5	5	5	5
Participation aux veilles nationales	Animation (jour)	3	3	3	4	4	4
<b>TOTAL ANIMATION</b>		25	25	25	25	25	25
<b>Coût (salaires + charges) pour 1 ETP</b>		60000	60000	60000	50000	50000	50000
<b>Coût (frais de fonctionnements) pour 1 ETP</b>		10000	10000	10000	12000	12000	12000

<b>Liens actions</b>	Ensemble des actions agricoles du Contrat Territorial	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité	
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Mise en œuvre des actions agricoles du contrat territorial, adhésion des agriculteurs et des organismes agricoles	
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	Mise en œuvre des actions agricoles du contrat territorial, adhésion des agriculteurs et des organismes agricoles	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	Réseau régional "Re-Sources", SEVT, SERTAD	
<b>Engagement des partenaires</b>	OPA, CD 79, CR NA, DDT	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SPL des eaux du Cébron	

		2020	2021	2022	2023	2024	2025	
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	210 000,00 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	62 000 €	62 000 €	62 000 €	
<b>Animation (jours)</b>	150 j	25	25	25	25	25	25	
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	35 000 €	35 000 €	35 000 €	31 000 €	31 000 €	31 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	20%	14 000 €	14 000 €	14 000 €	12 400 €	12 400 €	12 400 €
	Conseil Départemental							
	Maître d'ouvrage	30%	21 000 €	21 000 €	21 000 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €

	<b>Anim F</b>	<b>Animation Foncière*</b>
--	---------------	----------------------------

<b>Pollution visée</b>	Tout paramètre	
<b>Enjeu</b>	ANIMATION ET COORDINATION	
<b>Constat</b>	Un programme territorial nécessite une animation locale spécifique pour mobiliser et coordonner l'ensemble des actions des différents porteurs et acteurs d'un territoire	
<b>Objectifs de l'action</b>	Coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions agricoles du contrat territorial	
<b>Public &amp; Territoire cible</b>	Exploitants agricoles et propriétaires	AAC du Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire					2024	2025
<b>Animation/Suivi zonage de Prémption (Espace Naturel Sensible; 400 ha)</b>	Unité						
Communication auprès des propriétaires, fermiers situés dans le zonage	Animation (jour)	3	3	3	6	6	6
<b>Suivi activité foncière dans zonage de veille SAFER</b>							
Veille hebdomadaire des biens en vente dans la zone (Vigifoncier) Réunion mensuelle SAFER (bilan des mouvements fonciers, affectation des biens stockés)	Animation (jour)	6	6	6	6	6	6
<b>Accompagnement, suivi des baux ruraux (BRCE) du département</b>							
Préparation avec SPL des eaux du Cébron des rencontres propriétaire-exploitants avant acquisition de biens par le département (présentation des clauses environnementales, analyse contexte exploitation, préparation baux) Suivi annuel des baux Préparation dossiers démanagements parcellaires (projets de plantation ou récépage de haies, clôtures, aménagement parcours de pâturage)	Animation (jour)	12	12	12	12	12	12
<b>Effacement du plan d'eau du Marais Bodin</b>							
[prescription Arrêté préfectoral périmètre protection] : 2020 : définition du projet et dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale 2021-2022 : Effacement puis Restauration écologique du milieu : reméandrage 2021-2022 : Création de bassins de rétention des eaux pluviales de la D46 (compétence service route CD 79)	Animation (jour)	5	5	5	2	2	2
	<b>TOTAL ANIMATION</b>	26	26	26	26	26	26
	Coût (salaires + charges) pour 0,12 ETP en 2020-2022	7200	7200	7200	8700	8700	8700
	Coût (frais de fonctionnements) pour 0,12 ETP en 2020-2022	1200	1200	1200	1440	1440	1440

<b>Liens actions</b>	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de jours d'animation par an, bilan d'activité	
<b>Objectifs de résultats (+3 ans)</b>	Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière	
<b>Objectifs de résultats (+6 ans)</b>	Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière	
<b>Impact attendu sur la qualité de l'eau</b>	+++	
<b>Appuis techniques possibles et dispositifs existants</b>	DDT, SAFER, Communautés de communes	
<b>Engagement des partenaires</b>	SPL des eaux du cébron	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Conseil Départemental</b>	

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Coût prévisionnel de l'action</b>	25 200,00 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €	10 140 €	10 140 €	10 140 €
	156 j	26	26	26	26	26	26
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne	50%	4 200 €	4 200 €	4 200 €	5 070 €	5 070 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	20%	1 680 €	1 680 €	1 680 €	2 028 €	2 028 €
	Conseil Départemental						
	Maître d'ouvrage	30%	2 520 €	2 520 €	2 520 €	3 042 €	3 042 €

Suivi

Suivi du programme / bilan

Pollution visée

Tous paramètres

Enjeu

ANIMATION ET COORDINATION

Constat

Objectifs de l'action

Suivi du programme et des objectifs

Public & Territoire cible

Tous les acteurs

AAC du Cébron

Descriptif et calendrier de l'Action

Coût unitaire

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Réalisation des bilans annuels

Unité

coût

Pas de coût associé

Réalisation d'un bilan d'activité annuel, calcul des indicateurs annuels

Animation generale (jour)

8

8

5

8

8

5

Réalisation du bilan à 3 ans

coût

0 €

0 €

3 000 €

0 €

0 €

0 €

Réalisation en interne d'un bilan à mi-parcours, calcul des indicateurs et définition des évolutions à apporter au programme, en concertation avec les acteurs locaux

Animation generale (jour)

0

0

10

0

0

0

Dimensionnement : coût d'un stagiaire durant 3 mois

Réalisation de l'évaluation à 6 ans

coût

0 €

0 €

0 €

0 €

0 €

30 000 €

Réalisation du bilan des 5 années de programme et évaluation

Animation generale (jour)

0

0

0

0

0

15

Dimensionnement : externalisation de la prestation

Liens actions

Ensembles des actions agricoles du Contrat Territorial

Indicateurs de suivi

-

Objectifs de résultats (+3 ans)

3 bilans annuels, 1 bilan à 3 ans

Objectifs de résultats (+6 ans)

6 bilans annuels, 1 bilan à 3 ans et 1 évaluation à 6 ans

Impact attendu sur la qualité de l'eau

-

Appuis techniques possibles et dispositifs existants

Engagement des partenaires

Maître d'ouvrage

SPL des eaux du Cébron

Coût prévisionnel de l'action

33 000,00 €

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Animation (jours)

67 j

100%

0 €

0 €

3 000 €

0 €

0 €

30 000 €

AR-Préfecture

079-200041416-20230406-14-DE

Acte certifié exécutoire et taux de financement

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Agence de l'eau Loire  
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
Conseil Départemental de la Mayenne  
Maître d'ouvrage

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48



Établissement public du ministère chargé du développement durable



## SECOND CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CEBRON (2023 – 2025)



ENTRE :

**La SPL des eaux du Cébron** représentée par M. Philippe ALBERT, agissant en tant que Président, conformément à la décision du Conseil d'administration du 28 novembre 2019 désigné ci-après par le **porteur de projet**,

**Et**

La **Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine**, représentée par son Vice-Président, Monsieur Bernard CAQUINEAU, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante du 17 février 2022,

**La communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet**,

**La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais**,

**Le PETR du Pays de Gâtine**,

**Le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine**,

**Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet**,

**Le CER France**, représenté par son Directeur territoire Bocage/Gâtine Monsieur Romain LANDREAU,

La **Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc RENAUDEAU,

**L'ELVEA 79**,

La **Coopérative CAVEB**, représentée par son Président, Monsieur Laurent ROY,

**Bio Nouvelle Aquitaine**,

**Le Négoce Agricole Centre Atlantique**, représenté par son Directeur Monsieur Simon AIMAR,

La **Coopérative Océalia**, représentée par son Président, Monsieur Philippe DELUSSET,

La **Coopérative Terrena Sèvres**, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre-Emmanuel LEZÉ.

d'une part,

**Et :**

**L'État**, représenté par la Préfète des Deux-Sèvres, Madame Emmanuelle DUBÉE,

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 20230-XXX du Conseil d'Administration du 28 février 2023, désignée ci-après par **l'agence de l'eau**,

**La Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional, agissant en vertu de la délibération n° 2019.614.SP de la séance plénière du 12/04/2019

**Le Département des Deux-Sèvres**, représenté par Madame Coralie DÉNOUES, Présidente du Conseil Départemental, agissant en vertu de la délibération n°68A de la séance du 7 février 2022,

*d'autre part,*

VU la convention-cadre régionale Re-Sources signée le 13 octobre 2015 ;

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n°2018.1155.SP adoptée en Séance Plénière du 25 juin 2018 ;

VU la délibération n°2019.614.SP adoptant la feuille de route « NéoTerra » pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en date du 30 mars 2020 ;

**IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

PROJET

## **Article 1 : Objet du contrat territorial**

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau sur le bassin versant du Cébron.

Il s'inscrit dans le cadre de la démarche multi-partenariale Re-Sources.

Il s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre l'agence de l'eau et la Région Nouvelle-Aquitaine formalisé dans la convention de partenariat du 12 octobre 2020. Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau et de la région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes en annexes 1 et 2.

La stratégie de territoire et sa feuille de route décrivent :

- le territoire,
- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les problématiques et enjeux du territoire hydrographique ou hydrogéologique,
- les pressions significatives à l'origine des dégradations,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide,
- la gouvernance mise en place,
- les partenariats institutionnels et techniques, en particulier les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- le plan d'actions prioritaires global, les indicateurs de suivi et objectifs associés,
- les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite,
- le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.

## **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrographique ou hydrogéologique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire annexée.

Le périmètre géographique du contrat correspond à l'aire d'alimentation, soit le bassin versant de la **retenue d'eau du Cébron**, alimentant la prise d'eau du même nom.

Cette prise d'eau superficielle alimente l'usine de production d'eau potable qui produit annuellement 6,5 millions de m<sup>3</sup>. Cette prise d'eau stratégique pour la desserte en eau potable des usagers du nord des Deux-Sèvres est classée « Grenelle » et prioritaire dans le SDAGE Loire-Bretagne. 150 000 habitants sont desservis par l'eau potable produite à partir de l'eau du Cébron.

La carte de localisation du territoire hydrographique et des secteurs concernés est présentée en annexe 3.

## **Article 3 : Programme d'actions**

Le programme d'actions s'inscrit dans une **démarche volontaire et progressive**. Il se déploiera pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau du SDAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau. Des objectifs qualitatifs en concentration moyenne (ou seuils) par paramètre ont été retenus pour 2025. Ils concernent en particulier : les concentrations en **nitrate**s, **pesticides**, **matières organiques** et **phosphore** (cf. tableau 1 ci-dessous).

Les objectifs chiffrés sont les suivants :

	Prise d'eau du CEBRON
<b>NITRATES</b>	Concentration moyenne < 10 mg/L
<b>PESTICIDES</b>	Objectif par prélèvement Somme des molécules : Aucun prélèvement > 0,5 µg/L Par molécule : Concentration maximale < 0,10 µg/L
<b>PHOSPHORE TOTAL</b>	Concentration moyenne annuelle < 0,08 mg/l
<b>Matières organiques</b>	Concentration moyenne annuelle < 12 mg/l

Tableau 1 : Objectifs de qualité de l'eau pour la période 2020-2025 à la prise d'eau du Cébron

Il s'agit de présenter les 3 années d'actions (lien à la stratégie et la feuille de route) :

- nature des actions et travaux : ok
- objectifs et indicateurs associés aux actions et travaux pour la durée du contrat : OK
- calendriers de réalisation : OK ? (Animation détaillé sur 3 ans ?)

Afin de les atteindre, des **objectifs de résultats ambitieux à 6 ans** ont été définis en s'appuyant sur les bilans, les évaluations, les expériences des 2 programmes précédents, et le bilan de la première phase 2020-2023 du programme actuel.

Ainsi, pour atteindre ces objectifs, ce programme 2023-2025 a pour ambition :

- d'activer des **leviers d'actions agronomiques** innovants à déployer davantage dans les exploitations,
- d'adopter une approche visant une meilleure mise en œuvre des **changements de pratiques dans les exploitations** ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire,
- de poursuivre la **synergie et des partenariats avec les démarches locales** (Projet de PNR de Gâtine, PCAET de Gâtine... ) et les autres contrats territoriaux (Contrat Territorial Milieu Aquatique du Thouet, Contrat territorial de Gestion Quantitative du Thouet) pour une approche intégrée de la ressource en eau,
- de continuer la **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.

Ce troisième programme d'actions ambitieux et mobilisateur sur le territoire se veut aussi partenarial, et réaliste en prenant en compte les **facteurs extérieurs influençant fortement l'agriculture du territoire**.

Il se décline en **plusieurs enjeux thématiques**, voir le tableau 2 ci-après.



Enjeux	Thématique	Intitulé de l'action	Indicateur de suivi	Objectifs 2023 - 2025
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant	Nombre d'ANC réhabilités	Taux conformité ANC dans PPR en A6 : 90%
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE	Surfaces acquises	Acquisition de 20 à 40 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	-	Lancement action mise en conformité plans d'eau dans un sous-bassin versant du Cébron
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Indicateur CTMA Thouet	100% Mise en défens des berges dégradées des cours d'eau principaux du BV cébron
	Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron	<b>Respecter les objectifs de qualité du contrat territorial</b> <b>MO : Maintenir [COT]moy = 12 mg/L sur la durée du contrat</b> <b>Ptot : [P]moy = 0,08 mg/L sur la durée du contrat</b> <b>(Obj DCE = 0,05 mg/l)</b> <b>Nitrates : [No3-]moy = 10 mg/L</b> <b>[No3-]max = 25 mg/L</b> <b>Pesticides : [/molécule] &lt; 0,1µg/L</b> <b>[pesticides totaux] &lt; 0,5 µg/L</b>	
AUTONOMIE INTRANTS	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	Etude, journée technique réalisées, surface implantée	1 journée technique réalisée, expérimentation du Label Haie sur 5 exploitations agricoles
	Intrants antiparasitaires en élevage	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Nombre d'analyses eaux réalisées, nombres de réunions d'informations réalisées pour restitution résultats aux éleveurs	/
COUVERTURE DES SOLS	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	Surface implantée en CIVEs et méteils, taux de participation aux journées techniques	20% de la SAU en cultures associées : 1000 ha
	Prairie	Maintien surfaces prairies	Surface enherbée du bassin versant cébron	SAU prairies : 65%
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : méthanisation collective territoriale	Dépôt du dossier administratif (PC, déclaration, dossier bancaire)	-
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	Mettre en valeur les filières viandes herbagères auprès de tous les publics Créer des partenariats avec tous les acteurs de Gâtine pour partager projet de PNR	
	Développement de l'Agriculture Biologique	Surface déclarée en Agriculture Biologique	8% de la SAU en grandes cultures bio : 300 ha	12% de la SAU en agriculture bio : 480ha

Tableau 2 : Objectif de résultats 2023-2025

Le programme d'actions mettra notamment en œuvre les **moyens techniques** suivants (détail des moyens en temps tableau 3) :

- **travail avec les opérateurs agricoles** et les collectivités, poursuite et renforcement de partenariats avec un grand nombre d'acteurs techniques,
- organisation de journées techniques, de groupes d'échanges technico-économiques, de mise en valeur-communication sur les **filières locales en élevage herbager/critères environnementaux**, d'**expérimentations** (litière copeaux, audit gestion antiparasitaire en élevage), participer à l'organisation d'une **filière collective** de traitement des effluents d'élevage.
- travaux d'aménagements de mise en défens des cours d'eau alimentant la prise d'eau du Cébron
- diagnostics et accompagnements individuels d'exploitations agricoles,
- mise en place d'une sensibilisation (création de supports de communication, événements...) de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, élus et collectivités),
- emploi d'outils d'intervention sur le foncier en zone sensible (acquisitions, baux environnementaux...).

Enjeux	Code action	Intitulé action 2023 - 2025	Nombres de jours d'animations par enjeux			
			2023	2024	2025	Total sur les 3 années
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné) Taux conformité ANC en PPR: 90%	1	1	1	3
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales) Acquisition de 20 à 40 ha en zones sensibles (Périmètre rapproché 2 - zone de préemption)	6	6	6	18
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	7	5	5	17
	Berges_ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet) 100% Mise en défend des berges dégradée des cours d'eau principaux du BV cébron	8	10	10	28
	Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron	8	8	10	26
AUTONOMIE INTRANTS	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère 1 journée technique réalisée, expérimentation du Label Haie sur 5 exploitations agricoles	10	10	8	28
	Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	8	9	4	21
COUVERTURE DES SOLS	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été) 300 ha de la SAU en MLG, MLF, CPL	20	20	20	60
	Prairie	Maintien surfaces prairies = SAU prairies : 65%	14	15	14	43
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	5	5	5	15
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine. Mettre en valeur les filières viandes herbagères auprès de tous les publics. Créer des partenariats avec tous les acteurs de Gâtine	10	12	12	34
	Développement de l'Agriculture Biologique	Développement de l'Agriculture Biologique 12% de la SAU en grandes cultures bio : 480 ha	5	6	6	17
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	Diagnostic Individuel d'Exploitation	100 diagnostics et simulations technico-économiques réalisés toute catégorie confondue	5	6	6	17
	Accompagnement Technique Individuel	Accompagner 50 exploitations agricoles en 2025	8	8	8	24
	Programme Européen 2021-2027 Programmes Agro-environnementaux	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE, PVE 45% surface MAEC nouvelle campagne, suivis 5 dossiers PSE, PVE-PCAE 5 dossiers	71	64	71	206
	Journées Collectives agricoles	Animation de Journées Collectives Agricoles 3 journées techniques, formations, essais 1 journée interbassin et 1 visite en dehors du BV	13	15	15	43
	Communication	Conception/Réalisation des outils de communication (film, kakémonos, plaquette) Participation à des manifestations locales (nombre et lieu définis par comité de pilotage)	12	12	8	32
ANIMATION ET COORDINATION	Animation Générale	Mise en œuvre des actions du contrat territorial, adhésion des partenaires et des acteurs locaux	36	36	36	108
	Animation Agricole	Mise en œuvre des actions agricoles du contrat territorial, adhésion des agriculteurs et des organismes agricoles	25	25	25	75
	Animation Foncière	Mise en œuvre des actions de la stratégie foncière	26	26	26	78
	Suivi du programme / bilan	6 bilans annuels, 1 bilan à 3 ans et 1 évaluation à 6 ans	8	8	20	36
	Total	Total jours d'animation	309	306	315	Total sur 3 ans : 902

Tableau 3 : Calendrier prévisionnel de réalisations des actions du programme en 2023, 2024 et 2025. Soit 1,47 ETP par an.

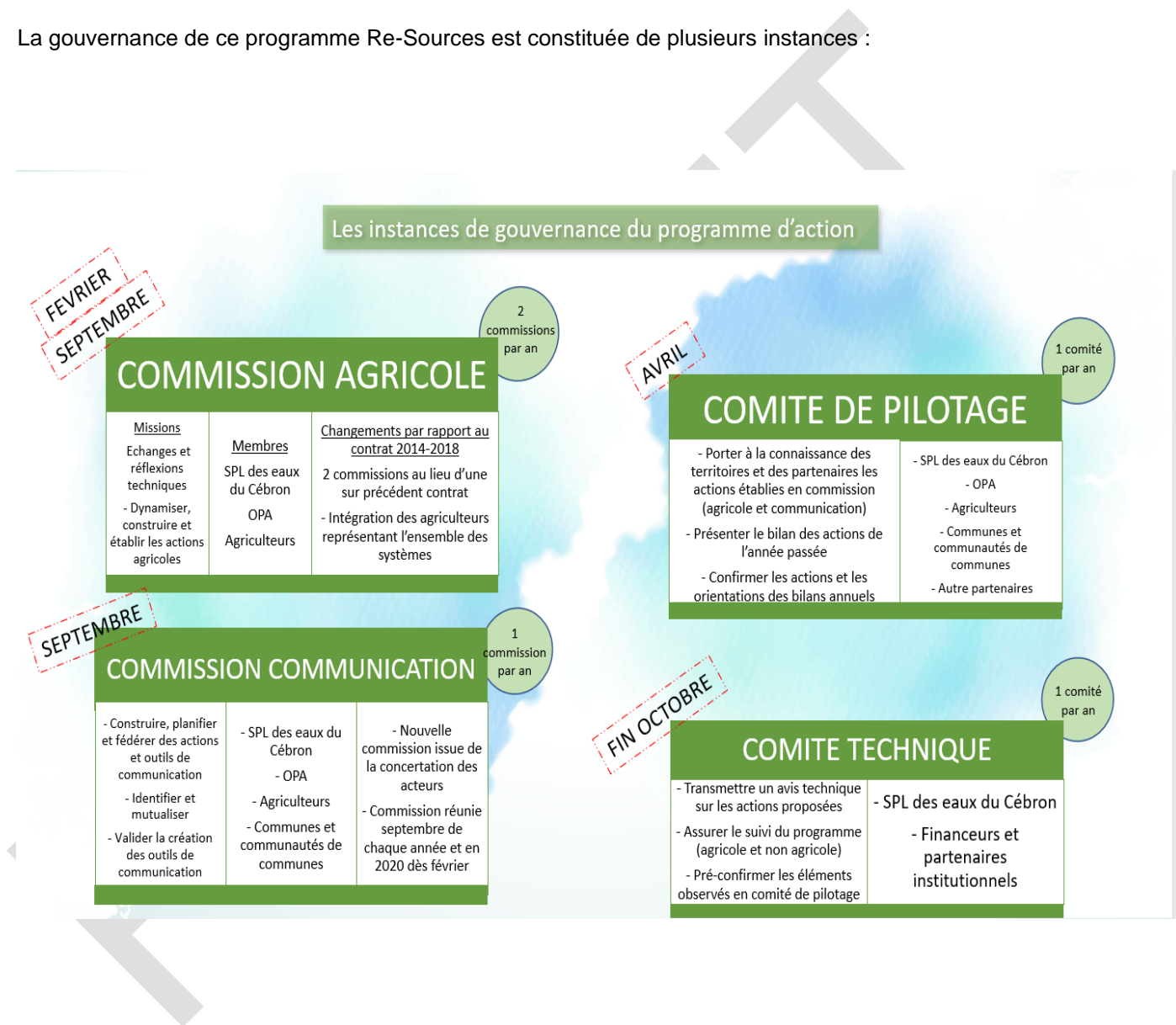
#### **Article 4 : Modalités de pilotage et de coordination de la démarche**

Le pilotage et la coordination du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule de coordination est garante d'une démarche concertée et intégrée, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

La gouvernance de ce programme Re-Resources est constituée de plusieurs instances :



#### **Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage**

##### ➤ Fonctions du comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- valider le contenu du contrat,

- valider les éventuels avenants au contrat,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

➤ **Fréquence de réunion du comité de pilotage**

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

➤ **Consultation écrite du comité de pilotage**

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage. La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

➤ **Constitution du comité de pilotage**

Il est présidé par le ou la Président(e) des eaux du Cébron et rassemble tous les représentants des différents acteurs et partenaires concernés.

La composition minimale du comité de pilotage est précisée en annexe 4.

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le Sage Thouet, lorsque la démarche existe sur ce territoire, la structure porteuse du Sage est également représentée au comité de pilotage.

➤ **Organisation du comité de pilotage**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable à l'agence de l'eau.

L'ordre du jour prévoit *a minima* :

- une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route et rappelé en annexe 2
- un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotages suivants.

**Article 4-2 : Organisation de la coordination**

➤ **Le porteur de projet** est chargé de :

- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires signataires et/ou techniques,
- rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

➤ **L'équipe de coordination** du contrat territorial est constituée de 1,47 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

- Animation générale : 0,35 ETP (SPL des eaux du Cébron)

- Animation agricole : 1 ETP (SPL des eaux du Cébron)
- Animation foncière : 0,12 ETP (Conseil Départemental 79)

Elle met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions est joint en annexe 5.

## **Article 5 : Modalités de suivi**

### **Article 5-1 : Bilans annuels**

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre de :

- faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame de l'agence de l'eau. La trame du rapport d'activité est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html>

### **Article 5-2 : Évaluation de sixième année et modalités d'une éventuelle poursuite**

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par le conseil d'administration pour 6 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un contrat territorial avec l'agence de l'eau est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du bilan évaluatif de sixième année doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés ;
- analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, coordination) ;
- analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience) ;
- étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements de l'agence de l'eau partiel ou total ;
- établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie ;
- évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du SAGE Thouet, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau contrat territorial.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et de nouveau contrat territorial associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques.

## **Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

### **Article 6-1 : Le Porteur de projet**

La SPL des Eaux du Cébron s'engage à :

- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage,
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

### **Article 6-2 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

S'engagent à :

- réaliser les actions prévues dont il(s) assure(nt) la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides].
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées.
- contribuer au bilan évaluatif au bout des 6 ans.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.

## **Article 7 : Accompagnement des financeurs**

### **Article 7-1 : L'agence de l'eau**

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. **Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau.** Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial.
- dans le cadre du partenariat agence de l'eau et Région Nouvelle –Aquitaine visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de la coordination conformément au document 11<sup>e</sup> programme.

### **Article 7-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

S'engage à :

- intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés,

- transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 7-3 : Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres**

S'engage à :

- intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés,
- transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 8 : Données financières**

Le coût prévisionnel global du contrat s'élève à 1 086 945 euros (dont 80 000€ d'actions sur les milieux aquatiques dont le financement n'est pas détaillé dans ce contrat). Les dépenses prévisionnelles retenues par l'agence de l'eau à 991 945 euros et le montant global maximal des aides de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11<sup>e</sup> programme en vigueur, serait de 565 717 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés **à titre indicatif**.

Les évolutions des modalités d'intervention de l'agence de l'eau et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 565 717 euros de subvention de **l'agence de l'eau**, soit 52,05 %
- 117 328 euros de subvention de la Région Nouvelle - Aquitaine, soit 10,79 %

Part de l'autofinancement :

- 136 398 euros de SPL des Eaux du Cébron, soit 12,5 %
- 161 242 euros du Département des Deux-Sèvres, soit 14,8 %
- 51 675 euros des Organisations Professionnelles Agricoles, soit 4,75 %

Le plan de financement synthétique est présenté en annexe 6.

### **Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

#### **Article 9-1 : L'agence de l'eau**

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions de coordination, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.



### **Article 9-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficacité attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60% du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

### **Article 10 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau**

*A adapter selon la délibération du CA de l'agence*

### **Article 11 : Durée du contrat territorial**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

### **Article 12 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel**

#### **Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :**

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### **Données collectées :**

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale

Concernant les actions de coordination : les données à caractère personnel figurant sur les pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

#### **Destinataires des données à caractère personnel :**

Les données collectées demeurent au sein de l'agence et ne sont communiquées à aucun destinataire.

#### **Durée de conservation des données :**

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet.

#### **Droits des personnes :**

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr)
- Contacter notre DPD par courrier postal :  
Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon – CS 36339 – 45063 Orléans cedex 2

Toute personne qui, après avoir contacté l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, estime que les droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

### **Article 13 : Communication sur le contrat**

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, ils s'engagent à informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...).

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de **la Région Nouvelle-Aquitaine** :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/charte-graphique>,
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique,
- Dans les communiqués de presse,
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier du Département des Deux-Sèvres :

- Sur la communication relative au contrat en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet du Département des Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne-logos-du-departement-des-deux-sevres>,
- Dans les communiqués de presse,
- Dans les rapports d'activité.

### **Article 14 : Révision et résiliation du contrat territorial**

#### **Article 14-1 : Révision**

**Toute modification significative du présent contrat portant sur :**

- l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
- l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
- une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
- tout changement de l'un des signataires du contrat,

**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est validé par le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles de l'agence. En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

**Article 14-2 : Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de pilotage
- en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 15 : litige**

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à..... le.....

**Porteur de Projet**

Monsieur X

**Le Directeur général de l'agence  
de l'eau Loire-Bretagne**

Monsieur X

## SIGNATURE DES PARTENAIRES

Fait par signature électronique, le XX

Pour la Préfecture de département,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine,  
*Titre du/de la signataire,*



Pour le département des Deux-Sèvres,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,  
*Titre du/de la signataire,*



Pour la Communauté de Communes Airvaudais Val du  
Thouet,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,  
*Titre du/de la signataire,*



Pour la Communauté d'Agglomération du Bocage  
Bressuirais,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour l'ELVEA,  
*Monsieur le président,*

P-



**Christian ROY**



Pour OCEALIA  
*Titre du/de la signataire,*

Pour la CAVEB  
*Titre du/de la signataire,*

-



Pour TERRENA  
*Titre du/de la signataire,*

Pour la NACA,  
*Monsieur le directeur,*

-



**Simon AIMAR**



Pour Bio Nouvelle-Aquitaine,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour le CER France PCH,  
*Monsieur le Directeur du territoire Bocage-Gâtine,*

-



**Romain LANDREAU**



Pour le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet,  
*Titre du/de la signataire,*

Pour le SMEG,  
*Titre du/de la signataire,*



---

Pour le PETR - Pays de Gâtine,  
*Titre du/de la signataire,*



## LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1**

Stratégie territoriale

**Annexe 2**

Feuille de route

**Annexe 3**

Carte de localisation des territoires

**Annexe 4**

Composition du comité de pilotage, règles de fonctionnement

**Annexe 5**

Cellule de coordination

**Annexe 6**

Plan de financement synthétique

**Annexe 7**

Règles générales d'attribution et de versement des aides

## ANNEXE 1 – STRATEGIE TERRITORIALE



# STRATEGIE TERRITORIALE CONTRAT TERRITORIAL CEBRON 2020-2025

DOCUMENT VALIDE LORS DU COMITE DE PILOTAGE LE 11 JUILLET 2019



DONNEES GENERALES DU TERRITOIRE				
<b>Captage</b>	1 prise d'eau superficielle, Captage prioritaire Grenelle SAGE Thouet			
<b>Communes concernées</b>	Adilly, Amailloux, Chatillon sur Thouet, Fenery, Gourgé, Lageon, Louin, Maisontiers, St G de L Chaume, St Loup Lamairé, St Aubin le Cloud Viennay			
<b>Surface totale du territoire</b>	16 300 ha			
<b>Surface Agricole Utile (SAU) (RPG 2017)</b>	12 670 ha			
<b>Nombre d'exploitations agricoles concernées (siège exploitation et/ou + de 30 ha)</b>	145			
<b>Orientation principale du territoire</b>	Polyculture-élevage DOMINANTE Elevage herbager			
<b>Problématiques Ressource EAU</b>	Forte vulnérabilité transferts polluants Matières organiques dissoutes Phosphore Pesticides			
<b>Masses d'eau concernées</b>	Code	Type	Etat Global	Délai atteinte Bon Etat
Le Cébron et ses affluents La Raconnière et ses affluents La Taconnière et ses affluents	FRGR1527 FRGR1966 FRGR1993	Superficielle	Moyen	2027
Retenue du Cébron	FRGL140	Retenue d'eau	Médiocre	2027

### 1. Caractéristiques principales de ressource en eau du Cébron

La retenue d'eau du Cébron constitue une **ressource principale et stratégique du département**. L'usine de traitement d'eau potable du Cébron produit 20% des volumes du département mais surtout près de **60% des besoins de la zone Gâtine-Bocage** située au centre et à l'ouest du département.

Cette ressource d'eau de surface, stockée annuellement dans le barrage du Cébron, est alimentée par les **eaux de ruissellement** d'un territoire agricole. Le bassin du Cébron est un sous-bassin versant du Thouet.

Le bassin du Cébron dispose d'**atouts précieux** pour la préservation durable de la qualité des eaux : un bocage comprenant **64% de la surface agricole en prairie**, une densité de haies de 150

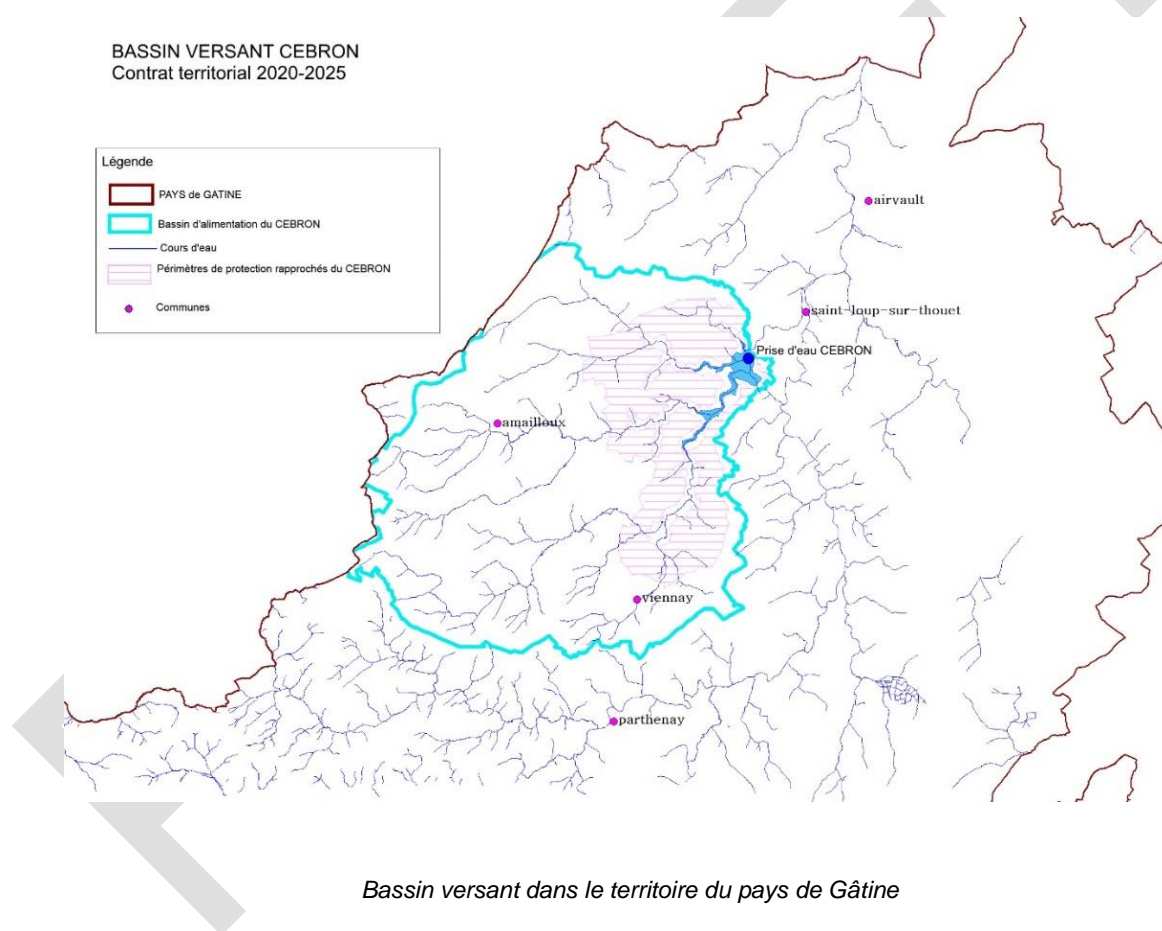


mètres/ha mais présente une très **grande fragilité** liée aux caractéristiques des sols à dominante sableuse sur des roches imperméables acides qui facilitent tous les **transferts par érosion diffuse**.

Tout apport d'intrant, non valorisé par les besoins des plantes, sur des sols nus ou de faible couverture est susceptible de rejoindre le réseau d'eau de surface.

La ressource présente une qualité **satisfaisante pour le paramètre nitrates** (C° Moy 2014-2018 = 8 mg/l), des **altérations fortes sur les paramètres matières organiques** (C° Moy 2014-2018 : 13 mg/l) et la **détection de pesticides de manière très régulière**, notamment les molécules utilisées pour le désherbage du maïs (Métolachlore et ses produits de dégradations). Le phosphore (C° Moy 2014-2018) facilite le **développement annuel d'algues (Cyanobactéries) dans la retenue**.

Les études conduites entre 2004 et 2012 sur les origines des matières organiques concluent que les sols hydromorphes du bassin sont **naturellement riches en carbone organique**. Les altérations de la morphologie des cours d'eau (très nombreux étangs, piétinement de berges par les bovins notamment) favorisent les écoulements lents ; ceux-ci favorisent la désoxygénation et ainsi la solubilisation de phosphates notamment qui enrichissent le milieu.



## 2. Problématique et objectifs de qualité d'eau à l'horizon 2025

### 2.1 Des objectifs 2014-2018 partiellement atteints

Le bilan qualité des eaux 2014-2018 montre une atteinte des objectifs de qualité sur les paramètres matières organiques, phosphore et nitrates ; l'intégration de nouvelles molécules et notamment les

métabolites de dégradation du métolachlore dégradent le bilan pesticide en eau brute. **L'ambition sur le paramètre COT et phosphore peut être améliorée pour les 5 années à venir.**

Paramètre	Objectifs CT 2014-2018	Bilan CT 2014-2018	« Ambition » SAGE Thouet	Objectif CT 2020-2025
Matières organiques (COT)	C° Moy <13 mg/l	C° Moy = 13 mg/l	/	C° Moy < 12 mg/l
Phosphore Total	C° Moy < 0,1 mg/l	C° Moy = 0,098 mg/l (mais présence de blooms algaux)	C° Moy < 0,2 mg/l	C° Moy < 0,08 mg/l
Pesticides	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules	2014 : présence de Diméthénamide et Métolachlore (herbicide utilisé en désherbage maïs) > 0,1 µg/l 2015 – 2016 : Présence d'AMPA et Glyphosate > 0,1 µg/l 2017-2018 : Intégration des métabolites ESA et OXA métolachlore – Présence continue > 0,1 µg/l (25 détections/25 prelev)	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules	C° < 0,1 µg/L par molécule C° < 0,5 µg/L pour la somme des molécules
Nitrates	C° Moy <10 mg/l	C° Moy = 7,3 mg/l	C° Moy < 50mg/l	C° Moy <10 mg/l

Le bilan des actions mises en œuvre montre un maintien des surfaces en prairie (**64% de la SAU**), la poursuite d'acquisition foncière (dynamique initiée dès 2009) avec **+ 21 ha** acquis en zone de périmètres de protection rapprochés (**au total 62 ha exploités en Bail Rural à Clauses Environnementales**), une implication plus forte des **organismes agricoles associés au déploiement d'actions en faveur de la gestion des prairies** (Implication dans le Contrat Territorial mais aussi au travers d'autres programmes tels que le projet LIFE+ Pâturage Tournant Dynamique, pilotés par des structures du territoire), **un partenariat de moyens et de compétences sur le volet milieu aquatique** (engagement conventionné de la SPL Cébron dans CTMA Thouet), l'émergence d'un **projet collectif agricole visant la résorption du phosphore organique sur le bassin versant** (étude d'opportunité traitement collectifs effluents élevage par voie de méthanisation ou compostage réalisée en 2018-2019).

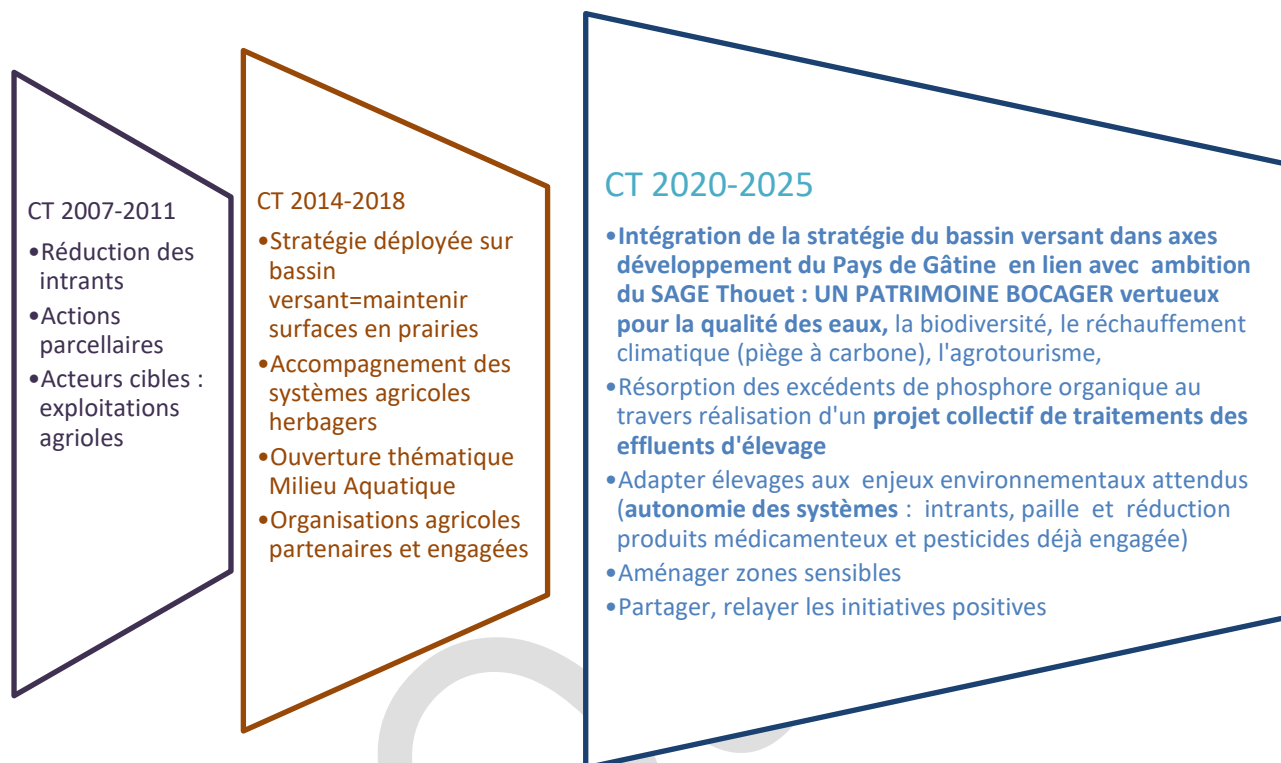
## 2.2 Le bassin du Cébron intégré ancré dans le territoire de Gâtine

Le bassin d'alimentation du Cébron est complètement inclus dans le territoire nommé « Gâtine de Parthenay ». Dans ce territoire dont le nom est issu de l'idée de « terres gâtées », c'est à dire « peu productives, pays de Landes » (Bobin, 1926), les terrains sont globalement pauvres, hérités du prolongement du Massif Armoricaire présentant des sols granitiques peu propices aux cultures annuelles hivernales et plus favorables aux herbages. C'est donc ce patrimoine fragile reliant élevage et bocage qui a incité l'ensemble des acteurs de Gâtine à se mobiliser dans une démarche de **Parc Naturel Régional (projet en cours)**. Ce projet de parc a réussi à donner une direction stratégique au territoire et **l'enjeu n° 1 identifié est le patrimoine bocager associé Elevage-Paysage et Milieux Aquatiques**.

Dans ce contexte, la place de **l'élevage herbager et de la polyculture élevage dans ce paysage de bocage rassemble et mobilise** collectivités, professionnels agricoles et agroalimentaires (abattoirs et transformateurs locaux) mais aussi usagers-habitants. L'élevage herbager apporte une réponse de développement durable au territoire de Gâtine. Les récentes évolutions de zonage conduisent à une perte d'indemnité au handicap naturel les éleveurs du bassin du Cébron. **Les dispositifs permettant d'accompagner des systèmes d'élevage autonomes vertueux pour la qualité des eaux superficielles doivent poursuivre leur déploiement**. Ces exploitations d'élevage poursuivent

progressivement leurs mutations afin d'atteindre une autonomie et un équilibre avec l'usage de production d'eau potable.

## 2.3 Stratégie territoriale = une démarche progressive



### 3. Objectifs stratégiques

Le territoire de Gâtine, et plus particulièrement le bassin versant du Cébron, s'organise et s'unit pour conserver le paysage de bocage, atout précieux pour la préservation de la qualité des eaux de surface et notamment la prise d'eau potable du Cébron. Pour cela, l'activité agricole d'élevage du bassin s'adapte et ambitionne une **complémentarité des activités avec les secteurs de plaine adjacents et une autonomie progressive des systèmes d'élevage herbagers** : **alimentation des élevages (fourrage et grains), litière des animaux, autonomie des intrants de fertilisation (azote et phosphore), réduction usage des pesticides (intégration usage antiparasitaire).**

L'ensemble des **partenaires agricoles associés au territoire s'engagent vers des outils pour adapter la filière des élevages ruminants** dans des dispositifs de certifications (HVE niveau 3), accompagnement à la recherche d'autonomie fourragère, accompagnement réduction empreinte Carbone (Programme Beef Carbon), recherche/test sur filière 100% herbe (groupe d'agriculteurs de Gâtine).

A l'aide des conclusions du bilan évaluatif du contrat territorial 2014-2018 et l'avis des différents acteurs (comité de pilotage et ateliers de concertation), 3 axes stratégiques sont définis.

<b>Enjeu 1 :</b>	<b>COUVRIR tous les sols du bassin versant</b> au travers de la couverture par les prairies des systèmes herbagers et le développement des couverts hivernaux.
Enjeux qualité d'eau visés	Intercepter toutes les pollutions diffuses : pesticides, nitrates, phosphore

La couverture des sols devient l'enjeu principal dans lequel systèmes herbagers et rotations en cultures annuelles contribueront à la réduction des érosions diffuses et au transfert des pollutions.

### Les leviers techniques des systèmes en élevages herbagers :

- **Autonomie des systèmes alimentaires des élevages** : des marges de productivité existent encore dans les élevages herbagers et seront travaillées collectivement et individuellement dans les travaux d'implantation de prairies sous couverts, d'essais et déploiement de cultures associées (source de protéines) sans traitements pesticides (méteils), de déploiement du Pâturage Tournant et le suivi des coûts de production pour vérifier les intérêts économiques de ces leviers sur les exploitations agricoles.
- **Autonomie en intrants** : développement de toute association de cultures (méteils, mélanges prairies graminées-légumineuses, mélanges de graminées, mises en place pour réduire l'usage des pesticides (poursuite baisses des IFT globaux sur le bassin) et le recours aux engrais chimiques (ammonitrate).
- **Autonomie – pérennité des approvisionnements des litières des ateliers d'élevage** : la proximité de territoires de plaines et le projet de méthanisation collective (voir enjeu 2) doivent permettre de pérenniser au travers de *contrats-base d'échanges des liens entre éleveurs (apporteurs de matières organiques) et céréaliers (apporteurs de paille)*. Sur la base d'essais, de diffusion d'informations sur la gestion/valorisation des haies bocagères issues de l'étude CASDAR Vie2A (Bressuirais) et de conseils techniques engagés par les groupements éleveurs (CAVEB), des tests sur des *litières copeaux bois* provenant du bassin pourront être engagés (partenariats réseau avec association Prom'haies et Bocage Pays Branché).
- **Réduction des consommations d'antiparasitaires des élevages bovins et ovins** : sur la période 2020-2021, une étude évaluant les impacts possibles des consommations d'antiparasitaires sur les résistances médicamenteuses en élevage, la biodiversité (faunes des bousiers), les risques de contamination des eaux est proposée. Ce projet associe les vétérinaires des Deux-Sèvres, un laboratoire (Qualyse), des organismes de recherche (à définir), l'ANSES, des éleveurs et le producteur d'eau potable.

### Les leviers techniques des rotations de cultures annuelles :

- Collaboration, diffusion des expérimentations des groupes **FERME 30 000** situés au nord et au sud-ouest du bassin versant Cébron et dans lesquels des agriculteurs du bassin sont associés. Les thématiques de travail visent la réduction de l'usage des pesticides, la conservation des sols
- Intégration de **couverts hivernaux au travers développement de rotations avec CIVEs** (Culture Intermédiaire à valorisation Energétique) ; ce déploiement interviendra à partir de 2023 sous conditions de réussite du projet collectif de méthanisation (voir enjeu 2).

### Les leviers économiques :

- **Leviers existants à mobiliser** qui s'intégreront dans programmation Fonds européens 2021-2027 : **Dispositifs MAEC système** permettant de soutenir les systèmes herbagers dans la voie de l'autonomie (surface principale en prairies, poursuite réduction de IFT sur rotations cultures,

réduction azote minéral, autonomie alimentaire), **PSE** (Paiement pour service environnementaux), **PCAE** (plans de modernisation des exploitations agricoles)

- **Portage foncier** au travers des dispositifs SAFER, financements participatifs pour faciliter la transmission des élevages auprès de jeunes agriculteurs
  
- **Structuration de filières viande à l'herbe (courtes ou longues)** au travers des certifications et engagements d'éleveurs, des groupements de producteurs, coopératives et associations d'élevage très impliqués en Gâtine. Ces filières en structuration s'appuieront sur l'identité du PNR Gâtine.
  
- **Les certifications** : des entités professionnelles agricoles ont la volonté de proposer **une certification collective** HVE (Haute Valeur Environnementale) de niveau 3 et augmenter les engagements en Agriculture Biologique.

<b>Enjeu 2 :</b>	<b>Atteindre, au travers 1 projet collectif innovant, l'équilibre de la fertilisation phosphorée</b>
Enjeux qualité d'eau visés	Phosphore

- Sur la base de l'étude d'opportunité « traitement, valorisation collective des effluents d'élevage du bassin versant Cébron » réalisée en 2018-2019, une dynamique agricole se crée pour mettre en commun des effluents agricoles (lisiers/fumiers/fientes), les traiter par voie de méthanisation puis séparer le produit en 1 phase solide contenant du phosphore exportable vers la zone de plaine à l'est et au nord du bassin, et une phase liquide contenant de l'azote, produit intéressant valorisable sur les assolements en fourrages, prairies et pouvant substituer une part d'azote minérale.
  
- 2020-2022 : Etude faisabilité technique, juridique, financière pour définir le projet agricole permettant d'associer lien entre Plaine et Bocage pour la création d'une unité de méthanisation incluant des échanges paille-fumiers, des stockages des effluents d'élevage (hors stock aux champs), des expérimentations pour un déploiement de CIVEs (sans traitement) dans le bassin et en zone de plaine.
  
- 2023-2025 : Construction de l'unité de traitement et transfert de nouvelles pratiques agricoles vers d'autres exploitations agricoles pour essaimer d'autres projets collectifs.

<b>Enjeu 3 :</b>	<b>Protéger les zones sensibles en périmètres de protection rapprochée et en bordure de cours d'eau</b>
Enjeux qualité d'eau visés	Phosphore, pesticides, matières organiques

### **Le levier foncier :**

Un partenariat solide et dynamique entre la SPL des eaux du Cébron et le département des Deux-Sèvres engagé depuis 2014 sur la structuration foncière dans la zone des périmètres rapprochés se poursuivra.

Les outils fonciers déployés sont l'acquisition de parcelles sensibles (avec mise en place de BRCE) et replantation de haies antiérosives, l'aboutissement d'un zonage de préemption au titre de la protection de l'ENS Cébron permettant de structurer sur le long terme un espace en couverture en prairie sur les 700 ha du périmètre rapproché niveau 2.

### **La protection des milieux aquatiques dans le cadre du CTMA Thouet :**

Initiée dans le CT 2014-2018, les structures SMVT (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet) et SPL des eaux du Cébron travaillent conjointement pour l'atteinte des objectifs de qualité d'eau (usage eau potable).

Des travaux de restauration de berges et ripisylves fortement dégradées sont engagés dans un objectif de réduction des apports de matières en suspension (supports de transferts de phosphore et matières organiques) et une amélioration des conditions d'autoépuration des cours d'eau.

Les travaux sont programmés prioritairement sur la période 2019-2021 sur la rivière Cébron et les zones de périmètres de protection du captage.

Une surveillance du développement de plantes envahissantes est à organiser, notamment concernant la jussie, repérée sur 2 plans d'eau en amont de la retenue du Cébron.

### **Mise en conformité de plans eau dans le cadre d'un plan piloté par la DDT 79**

La Direction Départementale des territoires proposera sur la période 2020-2022 un plan de mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant du Cébron.

## **Axes transversaux**

### **Suivi de la qualité des eaux brutes du bassin versant**

Le réseau de suivi des eaux de surface, en place depuis 18 ans, permet d'analyser la qualité physico-chimique des eaux du bassin et les molécules indésirables (pesticides). **L'intégration de recherche de molécules ayant une action de perturbateur endocrinien complétera ce suivi.**

### **Levier Communication :**

Comme l'étude-bilan l'a souligné, le volet communication n'a pas été assez développé et n'a permis une appropriation par tous les acteurs.

**Le partage d'un projet fédérateur (protéger durablement la ressource en eau potable) apparaît essentiel.** Une communication sur les **externalités positives de l'élevage** de ruminants doit être menée. Découvrir les actions de chaque acteur et le partager est une demande issue de la concertation.

L'organisation de la communication sera pilotée annuellement par un comité d'acteurs dédié.

Des outils permettant une communication vers le grand public doivent être créés (film, panneaux, kakemonos) au cours de la période 2020-2021 pour un partage avec le public à partir de 2021 lors de manifestations locales déjà structurées (festivals de Gâtine, manifestations associatives et sportives, marchés de producteurs...).



#### 4. Conditions de réussite du contrat 2020-2025

Les conditions pour agir efficacement et pouvoir mettre en œuvre les axes stratégiques sont :

- L'élargissement des acteurs signataires aux communautés de communes (Airvaudais-Val du Thouet et Parthenay Gâtine), Communauté d'agglomération 2B, et Pays de Gâtine ;
- La poursuite et le renforcement des actions conduites en partenariat avec l'ensemble des partenaires agricoles associés depuis 2014 ;



- La poursuite des partenariats engagés avec le SMVT (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet) et le Département des Deux-Sèvres, maître d'ouvrage de la stratégie foncière ;



- La capacité de la SPL des eaux du Cébron à fédérer les réseaux d'acteurs et mobiliser l'ensemble des agriculteurs. Cette mobilisation sera conditionnée à la prise en compte des réalités économiques des entreprises agricoles.
- La poursuite des collaborations et réalisations d'actions communes entre les bassins d'alimentation des captages d'eau potable des Deux-Sèvres, notamment BAC de la Touche-Poupard et des Sources de Seneuil. Ces territoires de Gâtine soutiennent également des actions d'adaptations environnementales des élevages.

## ANNEXE 2 – FEUILLE DE ROUTE



**SPL des eaux du CEBRON**  
**1 barrage du Cébron**  
**79600 LOUIN**

Dossier suivi par :  
**Claire VRIGNAUD**  
 c.vrignaud@spl-cebron.fr



### FEUILLE DE ROUTE – VALIDEE le 02 décembre 2019

#### CONTRAT TERRITORIAL CEBRON 2020-2025

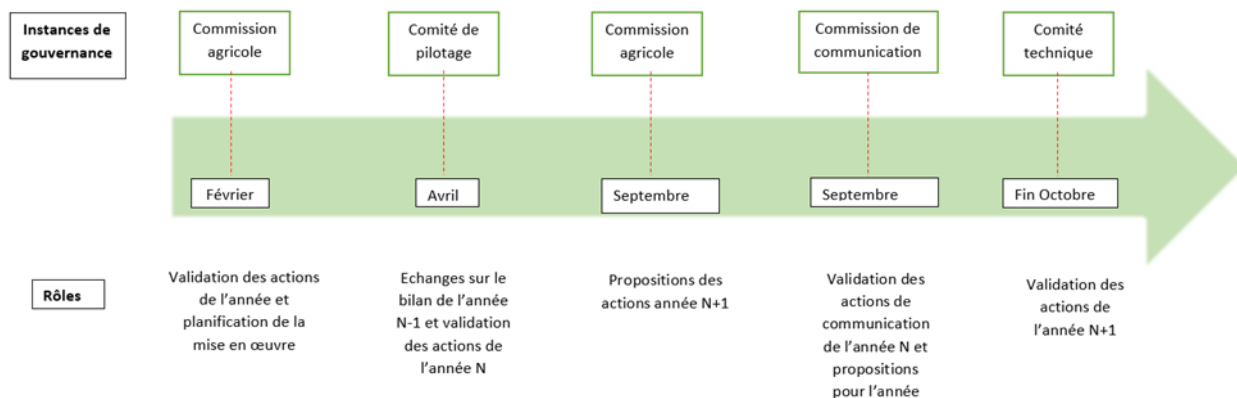
Une dynamique multi partenariale au service d'une stratégie de développement des systèmes agricoles d'élevages autonomes et économes dans un territoire bocager à protéger





## La Gouvernance

Instance de gouvernance et fréquence	Rôles	Composition	Modification par rapport à 2014-2018
COMMISSION AGRICOLE  2 commissions par an	Echanges et réflexions techniques  Dynamiser, construire et établir les actions agricoles	SPL Cébron : animateurs / élus référents  OPA : Chargé de mission et techniciens  Agriculteurs : Représentation de l'ensemble des systèmes d'exploitation.	2 commissions agricoles au lieu d'une  Intégration des agriculteurs représentant l'ensemble des systèmes d'exploitation du bassin
COMMISSION COMMUNICATION  1 commission par an	Construire, planifier et fédérer des actions et des outils de communication  Identifier et mutualiser les orientations de communication  Valider la création des outils de communication	SPL Cébron : animateurs / élus référents  Représentant de tous les acteurs du bassin (Agriculteurs, OPA, communes et communautés de communes)	Nouvelle commission issue de la concertation des acteurs  Commission en septembre de chaque année et en 2020 dès février
COMITE TECHNIQUE  1 comité par an	Transmettre un avis technique sur les actions proposées  Assurer le suivi du programme d'action agricole et non agricole  Pré-confirmer les éléments observés en comité de pilotage	SPL : animateurs / élus référents  Financeurs et partenaires institutionnels : AELB, Cellule Re-Sources, CD79, R NA, DDT, ARS, DREAL	
COMITE DE PILOTAGE  1 comité par an	Porter à la connaissance des territoires et des partenaires les orientations et les actions établies en commission de communication et en commission agricole  Présenter le bilan des actions de l'année passée  Confirmer les actions et les orientations des bilans annuels	SPL Cébron, Financeurs et partenaires institutionnels  OPA: Chargé de mission et élus  Agriculteurs  Communes et communautés de communes  Autres partenaires (Associations, ...)	



- en s'appuyant sur des agriculteurs/groupes d'agriculteurs du territoire
- en analysant systématiquement le volet économique des actions proposées aux agriculteurs.

## Mise en œuvre opérationnelle

### Structure porteuse du Contrat territorial 2020-2025 : SPL des eaux du Cébron

#### Signataires du contrat :

- Agence de l'eau Loire Bretagne,
- Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- Etat,
- Département des Deux-Sèvres,
- PETR du Pays de Gâtine,
- Communautés de Communes Parthenay Gâtine et Airvaudais Val du Thouet,
- Organismes professionnels agricoles : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Bio Nouvelle Aquitaine, ELVEA 79, CAVEB, TERENNA, OCEALIA, Négoce Agricole Centre-Atlantique, Cerfrance.

#### Maîtres d'ouvrages des actions :

- SPL des eaux du Cébron,
- Département des Deux-Sèvres,
- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (structure porteuse du CTMA Thouet),
- SMEG, Communauté de communes PG (compétence assainissement).
- Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, Bio Nouvelle Aquitaine, ADEDS, CAVEB, TERENNA, OCEALIA, Négoce Agricole Centre-Atlantique, CERFRANCE

Le programme d'action 2020-2025 est mis en œuvre pour atteindre l'objectif de **préservation de la qualité des eaux de la prise d'eau potable du Cébron (objectifs inscrits dans la stratégie territoriale)** en répondant aux trois enjeux prioritaires suivants :

- ✓ Couvrir tous les sols du bassin **prioritairement grâce aux systèmes prairiaux de longue durée des élevages herbagers** et le développement des intercultures hivernales ou estivales,
- ✓ **Protéger en aménageant les zones sensibles** : périmètres de protection rapprochés du captage, berges et ripisylves des cours d'eau,
- ✓ Atteindre un **équilibre de la fertilisation phosphorée**.

Pour répondre à ces enjeux, le programme intègre les actions suivantes :

### **Initier, structurer, valoriser des filières agricoles**

*Filière viande herbagère* : plusieurs organisations professionnelles agricoles s'engagent à élaborer des cahiers des charges de production de viande produite à l'herbe et valoriser ces filières. La SPL des eaux du Cébron, associée aux collectivités locales et aux autres syndicats d'eau des Deux-Sèvres travailleront :

*Filière collective de traitement et valorisation des effluents d'élevage* : la SPL des eaux du Cébron collabore avec la Chambre d'agriculture, les agriculteurs du bassin versant et les collectivités locales pour faire émerger un projet collectif de méthanisation permettant d'exporter du phosphore organique excédentaire en dehors du bassin versant du Cébron.

*Filière Agriculture Biologique* : diffuser des informations sur les filières AB, promouvoir les diagnostics de conversion/simulations économiques.

### **Expérimenter et accompagner les systèmes agricoles vers plus d'autonomie**

Des expérimentations sont proposées par les organisations professionnelles agricoles et partenaires pour valoriser les produits de la haie en litière, diagnostiquer l'utilisation de médicaments antiparasitaires et envisager une utilisation plus ciblée, développer les couverts végétaux notamment d'été pour une valorisation de pâturage.

Les accompagnements techniques d'autonomie fourragère, gestion du pâturage tournant, poursuite de la réduction de l'usage des pesticides sont également pilotés par les organisations agricoles.

### **Accompagner les systèmes agricoles vertueux**

Un programme agroenvironnemental sous forme de MAEC, PSE sera proposé aux agriculteurs du bassin

### **Aménager les zones sensibles**

Le Département des Deux-Sèvres poursuit son implication dans la structuration foncière de la zone des périmètres autour du captage et propose des baux environnementaux.

Le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet propose en partenariat avec la SPL des eaux du Cébron un programme de travaux de restauration des berges les plus dégradées et mise en défens des cours d'eau principaux de l'AAC.

### **Communiquer, partager les actions du programme auprès des acteurs locaux**

## Le programme d'actions

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCParthenay Gâtine
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Conseil Départemental 79
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	Conseil Départemental 79
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron
	Suivi Eaux Brutes	Suivi de la qualité des eaux du bassin versant pour ajuster les programmes d'actions	Conseil départemental 79
AUTONOMIE INTRANTS	Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qualyse, Groupe technique vétérinaire 79
	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	SPL des eaux du Cébron + OPA
COUVERTURE DES SOLS	Prairie	Maintien surfaces prairies	SPL des eaux du Cébron, OPA
	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	SPL des eaux du Cébron + OPA
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	SPL des eaux du Cébron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	SPL des eaux du cébron
	AB	Développement de l'Agriculture Biologique	FRAB /SPL des eaux du Cébron/OPA
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Toutes les OPA signataires du Contrat
	ATI	Accompagnement Technique Individuel	Toutes les OPA signataires du Contrat
	PDR	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	SPL des eaux du Cébron
	J Coll	Journées Collectives agricoles	SPL des eaux du Cébron/OPA
	COM	Communication	SPL des eaux du Cébron
ANIMATION ET COORDINATION	Anim G	Animation Générale*	SPL des eaux du Cébron
	Anim A	Animation Agricole*	SPL des eaux du Cébron
	Anim F	Animation Foncière*	Conseil Départemental
	Suivi	Suivi du programme / bilan	SPL des eaux du Cébron

---

## Moyens humains

---

### ANIMATION PROGRAMME D' ACTIONS CEBRON 2020-2025

- Maîtrises d'ouvrages : SPL des eaux du cébron et Conseil départemental
- Animation générale : 0,35 ETP (SPL des eaux du Cébron)
- Animation agricole : 1 ETP (SPL des eaux du Cébron)
- Animation foncière : 0,12 ETP (Conseil départemental)

L'animation générale consistera à :

- coordonner le programme d'actions dans son ensemble,
- assurer le suivi administratif et financier des actions,
- engager les actions de communication prévues dans le contrat,
- préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat,
- représenter le porteur de projet auprès des instances partenaires.

L'animation agricole consistera à :

- assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
- organiser et animer la commission thématique agricole,
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, projets collectifs filière) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseils individuels, contractualisations des agriculteurs)
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.

L'animation foncière consistera à :

- suivre les mouvements fonciers (outil Vigifoncier) de la zone de veille foncière autour du captage,
- proposer et suivre la mise en place des baux environnementaux des ilots acquis par le département en collaboration avec la SPL des eaux du Cébron,
- proposer et suivre les aménagements parcellaires proposés (infrastructures paysagères, adaptations parcelles pour faciliter pâturage)

## Moyens Financiers

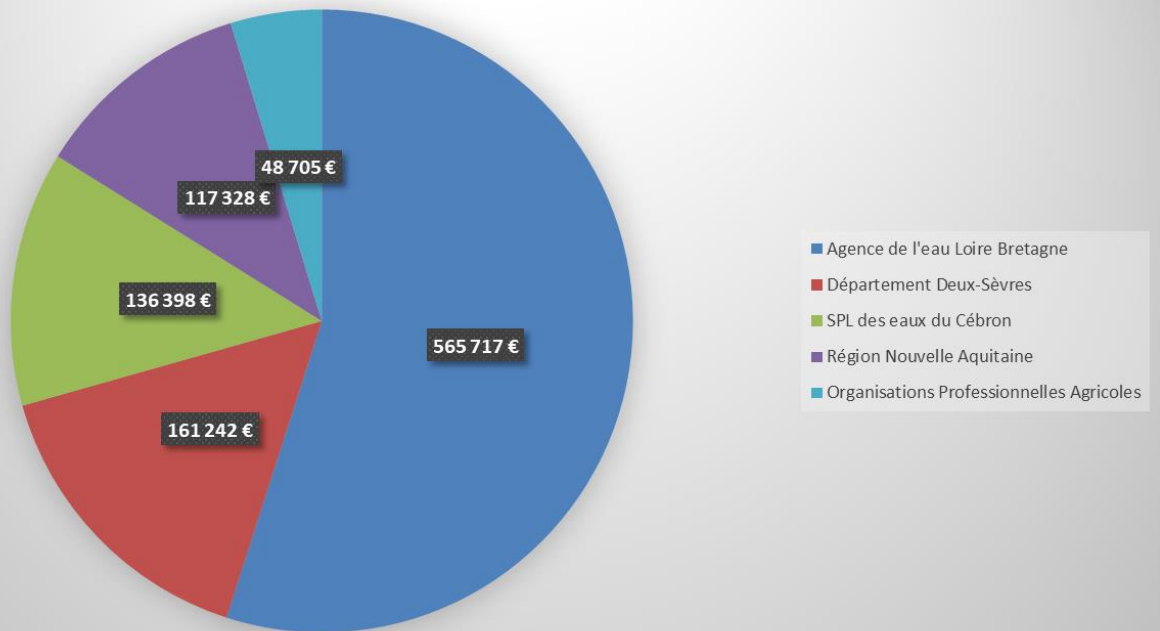
### Moyens financiers

- Coût prévisionnel total du Contrat Territorial Cébron 2020-2025: 1 897 600€
- Coût prévisionnel 2023-2025 : 1 077 045 €

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût			
				2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCParthenay Gâtine	Aidé par ailleurs			
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Conseil Départemental 79	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	Conseil Départemental 79	0 €	0 €	65 500 €	65 500 €
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron	0 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €
	Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron	Conseil départemental 79	44 040 €	45 250 €	78 250 €	167 540 €
COUVERTURE SOLS	Prairie	Maintien surfaces prairies	SPL des eaux du Cébron, OPA	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	SPL des eaux du Cébron + OPA	6 000 €	8 600 €	5 900 €	20 500 €
AUTONOMIE INTRANTS	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	SPL des eaux du Cébron + OPA	4 400 €	3 300 €	2 750 €	10 450 €
	Médicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qualyse, Groupe technique vétérinaire 79	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût			
				2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	SPL des eaux du Cébron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet				0 €
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	SPL des eaux du cébron	Pas de coût (animation)			
	AB	Développement de l'Agriculture Biologique	FRAB /SPL des eaux du Cébron/OPA	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Toutes les OPA signataires du Contrat	56 250 €	13 500 €	9 000 €	78 750 €
	ATI	Accompagnement Technique Individuel	Toutes les OPA signataires du Contrat	21 720 €	19 440 €	9 000 €	50 160 €
	PDR	Programme Européen 2023-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	SPL des eaux du Cébron	Non défini			
	J Coll	Journées Collectives agricoles	SPL des eaux du Cébron/OPA	13 500 €	11 500 €	11 500 €	36 500 €
	COM	Communication	SPL des eaux du Cébron	10 000 €	8 000 €	6 000 €	24 000 €
ANIMATION ET COORDINATION	Animation Générale*	Animation Générale*	SPL des eaux du Cébron	29 575 €	29 575 €	29 575 €	88 725 €
	Animation Agricole*	Animation Agricole*	SPL des eaux du Cébron	62 000 €	62 000 €	62 000 €	186 000 €
	Animation Foncière*	Animation Foncière*	Conseil Départemental	10 140 €	10 140 €	10 140 €	30 420 €
	Suivi	Suivi du programme / bilan	SPL des eaux du Cébron	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON (hors mesures du PDR)</b>				<b>327 125 €</b>	<b>320 805 €</b>	<b>429 115 €</b>	<b>1 077 045 €</b>

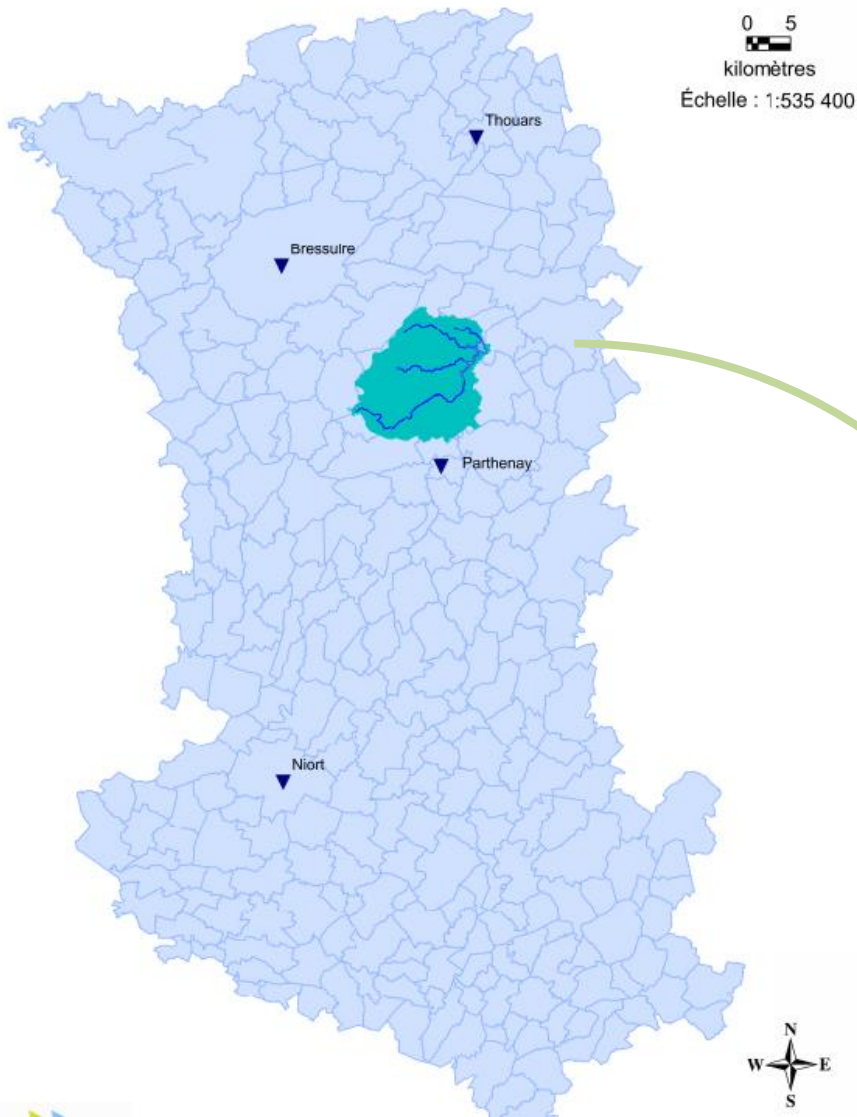
## Plan de financement Contrat Territorial Cébron 2023-2025



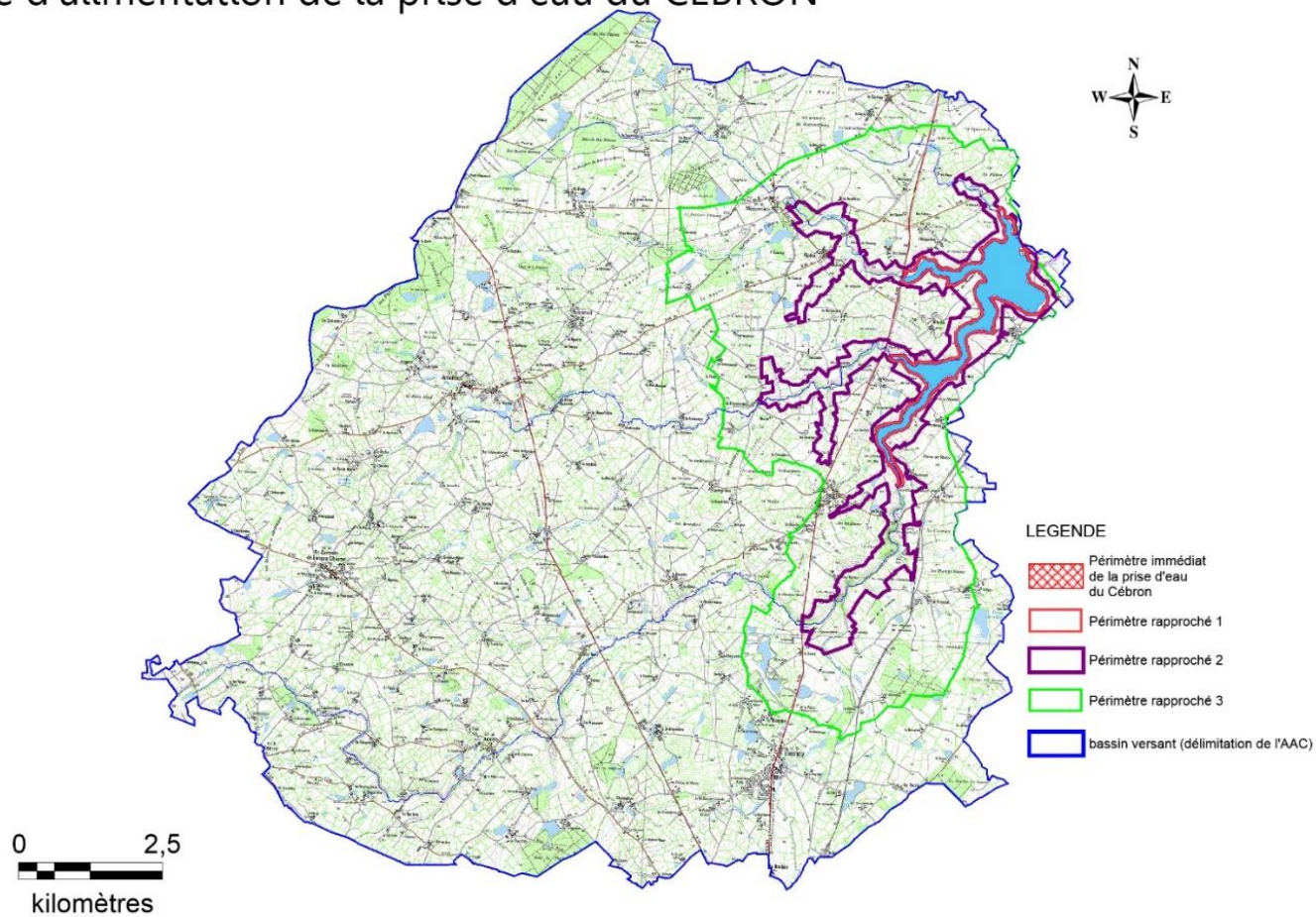


## ANNEXE 3 – CARTE DE LOCALISATION DES TERRITOIRES

### Localisation du bassin versant du Cébron



## Aire d'alimentation de la prise d'eau du CEBRON



## ANNEXE 4 – COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE, REGLES DE FONCTIONNEMENT

Le **comité de pilotage** est composé des représentants des signataires du contrat, des partenaires institutionnels et financiers et des Maires des communes du Cébron.

<b>Comité de pilotage</b>													
<b>Structure porteuse</b>	Société Publique Locale des Eaux du Cébron												
<b>Partenaires techniques et financiers</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne Région Nouvelle Aquitaine Conseil Départemental des Deux Sèvres Cellule Régionale Re-Sources												
<b>Partenaires institutionnels</b>	ARS – délégation des Deux-Sèvres DRAAF Nouvelle Aquitaine DREAL Nouvelle Aquitaine Direction Départementale des Territoires 79												
<b>Partenaires signataires</b>	La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet Le PETR du Pays de Gâtine Le Syndicat Mixte des eaux de Gâtine, compétent en Assainissement Non Collectif et desservant les eaux du Cébron sur son territoire Le Syndicat des Eaux du Val du Thouet, syndicat desservant les eaux du Cébron sur son territoire Le Syndicat du Val de Loire, desservant les eaux du Cébron sur son territoire Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, en tant que structure porteuse du SAGE Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, structure porteuse du CTMA Thouet La Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres L'ELVEA 79 Bio Nouvelle Aquitaine La CAVEB Le Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) OCEALIA TERRENA Poitou Le CER France												
<b>Communes du bassin versant du Cébron</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Amailloux</td> <td style="width: 50%;">Maisontiers</td> </tr> <tr> <td>Adilly</td> <td>St Germain de Longue</td> </tr> <tr> <td>Fénéry</td> <td>Chaume</td> </tr> <tr> <td>Gourgé</td> <td>St Loup Lamairé</td> </tr> <tr> <td>Lageon</td> <td>St Aubin le Cloud</td> </tr> <tr> <td>Louin</td> <td>Viennay</td> </tr> </table>	Amailloux	Maisontiers	Adilly	St Germain de Longue	Fénéry	Chaume	Gourgé	St Loup Lamairé	Lageon	St Aubin le Cloud	Louin	Viennay
Amailloux	Maisontiers												
Adilly	St Germain de Longue												
Fénéry	Chaume												
Gourgé	St Loup Lamairé												
Lageon	St Aubin le Cloud												
Louin	Viennay												

<b>Partenaires non signataire</b>	Deux-Sèvres      Nature Environnement CIVAM Haut-Bocage
-----------------------------------	---

PROJET

## ANNEXE 5 – CELLULE DE COORDINATION

### Rappel des missions :

- **La coordination générale** a pour mission de :
  - élaborer puis coordonner le programme d'action,
  - assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
  - préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques, lorsque celles-ci sont mises en place,
  - réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
  - contribuer à la réalisation du bilan technique et financier,
  - représenter le porteur de projet localement,
  - s'appuyer sur les réseaux d'acteurs techniques afin de créer une dynamique de bassin (faciliter les retours d'expériences et diffuser les connaissances)
  - prendre en charge certaines actions (*à préciser : le coordinateur général peut endosser le rôle de coordinateur agricole dans certains cas ou de technicien de rivière dans d'autres*)
  
- **La coordination agricole** a pour mission, en concertation avec la coordination générale, de :
  - assurer la mise en œuvre des actions agricoles prévues au contrat,
  - assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
  - organiser et animer la commission thématique agricole,
  - réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
  - planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs)
  - assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
  - rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.
  
- **L'animation foncière** a pour mission, en concertation avec la coordination générale et pour les actions relatives au volet foncier :
  - assurer la mise en œuvre des actions « Foncier » prévues au contrat,
  - assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
  - participer aux bilans annuels et à la mise en œuvre des indicateurs.

## ANNEXE 6 – PLAN DE FINANCEMENT SYNTHETIQUE



CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON 2023-2025 SPL DES EAUX DE CEBRON										
Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	TOTAL 3 ans	Agence de l'Eau Loire Bretagne		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Autofinancement SPL des eaux du Cébron Département 79 Organismes Professionnels Agricoles	
PROTECTION ZONES SENSIBLES	Assainissement	Mise en conformité des Dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs dans les périmètres du Bassin versant (Rapprochés et Eloigné)	Syndicat Mixte des eaux de Gâtine / CCP arthenay Gâtine	Aidé par ailleurs						
	Foncier	Acquisitions foncières en zones sensibles et valorisation agricole par BRCE (Bail Rural à Clauses Environnementales)	Conseil Départemental 79	180 000 €	50%	90 000 €	10%	18 000 €	40%	72 000 €
	Plans d'eau	Mise en conformité de plans d'eau sur un sous-bassin versant	Conseil Départemental 79 / SPL des eaux du Cébron / DDT	65 500 €	70%	45 850 €	10%	6 550 €	20%	13 100 €
	Berges_Ripisylves	Restaurer berges et ripisylves dégradées (Contrat Territorial Milieu Aquatique Thouet)	Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet / SPL des eaux du cébron	80 000 €	CTMA Thouet					
	Suivi Eaux Brutes	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du bassin versant Cébron	Conseil départemental 79 / SPL des eaux du Cébron	167 540 €	50%	83 770 €	10%	16 754 €	40%	67 016 €
COUVERTURE SOLS	Prairie	Maintien surfaces prairies	SPL des eaux du Cébron, OPA	9 000 €	50%	4 500 €	10%	900 €	40%	3 600 €
	Cultures Associées	Développement des cultures associées (Méteils, CIVEs, Intercultures fourragères d'été)	SPL des eaux du Cébron + OPA	20 500 €	50%	10 250 €	10%	2 050 €	40%	8 200 €
AUTONOMIE INTRANTS	Haies	Développement de ressources techniques sur la gestion/valorisation de la haie bocagère	SPL des eaux du Cébron + OPA	10 450 €	50%	5 225 €	10%	1 045 €	40%	4 180 €
	Medicaments	Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique) de l'usage des antiparasitaires en élevage	Maîtrise ouvrage multi-partenaires : SPL des eaux du cébron, Qalyse, Groupe technique vétérinaire 79	15 000 €	50%	0 €	10%	0 €	40%	0 €

CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON 2023-2025 SPL DES EAUX DE CEBRON										
Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Financeurs et taux de financement						
				TOTAL 3 ans	Agence de l'Eau Loire Bretagne		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Autofinancemen t SPL des eaux du Cébron Département 79 Organismes Professionnels Agricoles	
PROJET TERRITORIAL	Méthanisation	Résorption Phosphore excédentaire : Méthanisation collective territoriale	SPL des eaux du Cébron / Chambre d'agriculture 79/ Association d'agriculteur porteur projet	0 €	50%	0 €	10%	0 €	40%	0 €
	Filière Elevage	Intégrer filière élevage herbager dans le projet territorial de Gâtine	SPL des eaux du cébron	Pas de coût (animation)						
	AB	Développement de l'Agriculture Biologique	Bio Nouvelle Aquitaine /SPL des eaux du Cébron/OPA	4 500 €	50%	2 250 €	10%	450 €	40%	1 800 €
MESURES D'ACCOMPAGNEMEN T	DIE	Diagnostic Individuel d'Exploitation	Toutes les OPA signataires du Contrat	78 750 €	70%	55 125 €			30%	23 625 €
	ATI	Accompagnement Technique Individuel	Toutes les OPA signataires du Contrat	50 160 €	50%	25 080 €			50%	25 080 €
	PDR	Programme Européen 2021-2027 Programmes Agro-environnementaux : Maec, PSE	SPL des eaux du Cébron	Non défini						
	J Coll	Journées Collectives agricoles	SPL des eaux du Cébron	36 500 €	50%	18 250 €	10%	3 650 €	40%	14 600 €
	COM	Communication	SPL des eaux du Cébron	24 000 €	60%	14 400 €	10%	2 400 €	40%	9 600 €
ANIMATION ET COORDINATION	Anim G*	Animation Générale	SPL des eaux du Cébron	88 725 €	60%	53 235 €	20%	17 745 €	30%	26 618 €
	Anim A	Animation Agricole	SPL des eaux du Cébron	186 000 €	60%	111 600 €	20%	37 200 €	30%	55 800 €
	Animation Foncière*	Animation Foncière	Conseil Départemental	30 420 €	60%	18 252 €	20%	6 084 €	30%	9 126 €
	Suivi	Suivi du programme / bilan	SPL des eaux du Cébron	30 000 €	70%	21 000€	10%	3 000 €	20%	6 000 €
<b>TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DU CEBRON (hors mesures du PDR)</b>				<b>1 077 045 €</b>	<b>558 787 €</b>		<b>117 328 €</b>		<b>346 345 €</b>	



Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

Désignation des actions	Maîtres d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Subvention agence		Echéancier d'engagement (€)		
			taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2023	2024	2025
1801- Etudes et accompagnements agricoles	SPL, Département 79 et OPA	436 180	50- 60- 70%	257 462	107 719	76 404	73 339
1802 - Acquisitions foncières en zones sensibles	Département 79	180 000	50%	90 000	30 000	30 000	30 000
2401 - Effacement de plan d'eau	Département 79	65 500	70%	45 850			45 850
2902 - Animation et communication générales et étude bilan	SPL	142 725	60- 70%	88 635	23 745	22 545	42 345
3201 - Suivi des Eaux Brutes	Département 79	167 540	50%	83 770	22 020	22 625	39 125
Etude des impacts globaux (santé animale, biodiversité, santé publique)	SPL						
Restauration de berges	SPL et SMVT						
<b>TOTAL</b>		991 945		565 717	183 484	151 574	230 659

Pour toute décision d'aide entrant dans le cadre du présent contrat, les modalités d'aides et le taux d'intervention de l'agence appliqués seront ceux en vigueur au moment de la décision d'aide.

Pour les opérations et les maîtres d'ouvrage qui figurent dans le tableau ci-dessus, les taux et les montants d'aide indiqués pour l'année 2025 sont donnés à titre indicatif (application des taux d'intervention du 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention 2019-2024).

Les modalités d'aides et les taux d'intervention appliqués seront ceux du 12<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention.



**ANNEXE 7 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES**

PROJET

AR-Préfecture

079-200041416-20230406-14-DE

Acte certifié exécutoire

Contrat territorial Re-Sources du bassin du Cébron n°1256 (2023-2025)  
Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48